

Publication
décembre 2022

**Le cout du service public
de prévention et de
gestion des déchets
en Corse**
Référentiel 2021



1	La méthode -----	3
2	Les collectivités de Corse engagées dans la démarche -----	4
2.1	Coût et financement	5
2.2	Coût 2021 de la gestion des déchets en Corse de l'ensemble des flux	7
2.3	Répartition du coût par catégorie de déchets	9
2.4	Structure des charges et des recettes et évolution	11
2.5	Structure des charges par flux en €/hab.....	13
3	Le coût des OMR -----	15
3.1	Coût aidé des OMR.....	15
3.2	Coût des étapes techniques des OMR en €HT par tonne et par habitant.....	17
4	Le coût du verre -----	18
4.1	Coût aidé du verre.....	18
4.2	Coût des étapes techniques et recettes du verre en €HT par tonne.....	20
5	Le coût du papier et des emballages -----	21
5.1	Coût du papier.....	21
5.2	Coût des emballages	23
6	Le coût des déchèteries -----	26
6.1	Coût aidé des déchèteries.....	26
6.2	Coût des étapes techniques des déchèteries	27
7	Le coût des biodéchets -----	29
7.1	Coût aidé des biodéchets.....	29
7.2	Coût des étapes techniques des biodéchets.....	30
8	Le coût des déchets des professionnels -----	31
9	Le coût des encombrants -----	32
10	Annexes : table des données -----	33
10.1	Annexe 1 : <i>correspondances intercommunalités</i>	33
10.2	Annexe 2 : <i>décomposition des postes de charges</i>	34
10.3	Annexe 3 : <i>structure des charges par flux</i>	35



2 LA METHODE

L'ADEME propose aux collectivités un outil et une méthode visant à améliorer la connaissance et la maîtrise des coûts du service de prévention et de gestion des déchets au travers de la matrice des coûts et de la méthode ComptaCoût® qui se basent sur les principes de la comptabilité analytique.

La matrice est un cadre homogène et standard de présentation des coûts du service public de prévention et de gestion des déchets. Ce cadre est construit en colonnes selon une logique de flux de déchets (ordures ménagères, recyclables secs, déchets des déchèteries...) et en lignes avec les charges d'une part selon les étapes techniques de gestion (prévention, collecte, transport, traitement) et les produits d'autre part.

La matrice constitue ainsi un outil de suivi et de pilotage de la gestion des déchets qui permet :

- de suivre l'évolution des coûts dans le temps et de mesurer l'incidence de choix techniques ;
- de se situer par rapport à des valeurs de référence et à des groupes de collectivités homogènes et d'identifier ainsi des pistes de maîtrise des coûts ;
- d'orienter la décision politique et technique ;
- de communiquer simplement en interne (services, élus) et aux usagers.

Ce document est le référentiel régional des coûts de la gestion des déchets 2021 en Corse, présentant les valeurs moyennes observées en Corse sur la base des matrices 2021 renseignées par les collectivités.

Le coût aidé est l'ensemble des charges moins les recettes liées à l'activité déchets : il traduit le coût résiduel à la charge de la collectivité, c'est-à-dire le besoin de financement. Les charges prises en compte sont :

- les charges d'administration générale (charges de structure) ;
- la communication et la prévention (actions de réduction des déchets) ;
- la précollecte (charges liées aux contenants : amortissements des bacs et colonnes d'apport volontaire, nettoyage...) ;
- la collecte ;
- le transfert et le transport ;
- le traitement.

Les recettes sont :

- les ventes de matériaux ;
- les soutiens des éco-organismes : citeo pour le papier et les emballages, écomobilier pour les déchets d'ameublement en déchèterie, ocad3e pour les déchets d'équipements électriques et électroniques... ;
- les subventions.

Pour le coût des étapes techniques (précollecte, collecte, transport et traitement), seules les charges sont prises en compte.



3 LES COLLECTIVITES DE CORSE ENGAGEES DANS LA DEMARCHE

19 collectivités ont renseigné leur matrice 2021 (18 EPCI et le SYVADEC), représentant 325 583 habitants (pour les collectivités à compétence collective), soit 96 % de la population de Corse. La synthèse des résultats des Matrices des coûts permet d'avoir une bonne connaissance des coûts de la gestion des déchets sur le territoire et de suivre leur évolution.

Tableau 1 : Collectivités à compétence collective de Corse ayant renseigné leur matrice 2021

Collectivités à compétence collective	Population INSEE municipale 2021	Typologie ADEME
CC Celavu Prunelli	8 828	Rural
CC Centre Corse	9 820	Mixte rural
CC Marana Golo	23 897	Mixte rural
CC Castagniccia Casinca	12 472	Autre touristique
CC Oriente	6 011	Très touristique
CC Pasquale Paoli	6 117	Très touristique
CC Cap Corse	6 766	Très touristique
CC Nebbiu Conca D'Oro	7 434	Très touristique
CC Spelunca Liamone	7 617	Très touristique
CC Alta Rocca	8 460	Très touristique
CC Ile Rousse Balagne	10 522	Très touristique
CC Costa Verde	10 666	Très touristique
CC Sartenais Valinco	11 498	Très touristique
CC Calvi Balagne	12 334	Très touristique
CC Pieve de l'Ornano	12 721	Très touristique
CC Sud Corse	21 003	Très touristique
CA Bastia	61 691	Touristique urbain
CA Pays Ajaccien	87 726	Urbain

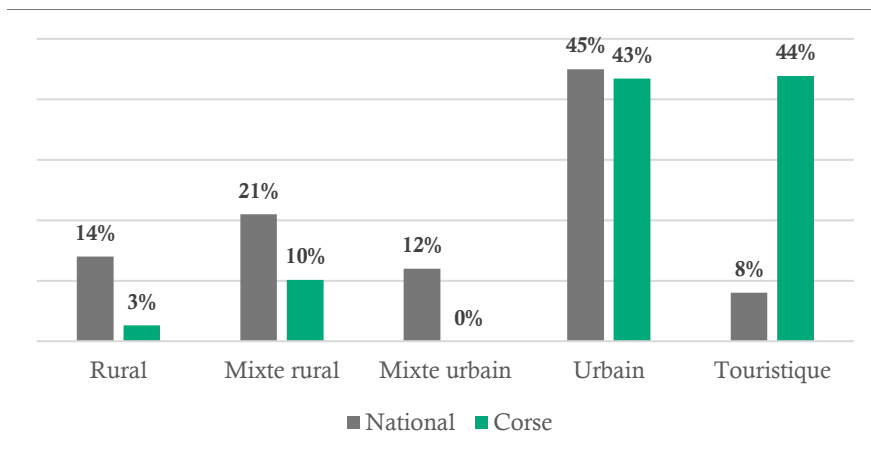
La Corse se caractérise :

- par une activité touristique très marquée : douze collectivités sur 19 (collectivités à compétence collective) sont classées en « Très Touristique », représentant 36 % de la population ;
- par un Territoire peu dense : 39 habitants au km² (moyenne nationale = 105 habitants au km²).

La population permanente (INSEE municipale 2021) est de 338 554 habitants et la population DGF 2021 est de 440 553 habitants, soit un rapport DGF/INSEE de 1.30.



Tableau 2 : Répartition de la population selon le type d'habitat (typologie ADEME)



L'ensemble des flux correspond aux 4 flux principaux (OMR, verre, emballages et papiers, biodéchets, déchèteries) ainsi que les autres flux gérés par les collectivités (services spécifiques pour les professionnels tels que des collectes de cartons, de verre des cafés-hôtels-restaurants, autres services pour les usagers tels que collectes d'encombrants...).

3.1 Coût et financement

Le coût moyen* aidé 2021 en Corse est de 295 euros HT par habitant permanent et 301 euros TTC par habitant, pour une quantité de déchets collectés de 721 kg par habitant.

Moyenne nationale 2019 : coût aidé €HT/hab. en secteur touristique = 158 €HT/hab. et quantité de déchets = 750 kg/hab.

* : coût moyen des 18 collectivités ayant renseigné leur matrice 2021 - moyenne pondérée en fonction de la population de chaque EPCI

Le coût aidé en €HT par habitant permanent était de 268€ en 2020 (soit + 27 € par habitant et + 9,9%), pour une quantité de déchets de 677 kg par habitant, soit une augmentation de 45 kg (+6,5%). Si nous comparons à 2019, le coût aidé était de 241€HT soit +54€ par habitant (+22%) en 2021.

Le coût aidé TTC correspond au coût restant à la charge de la collectivité (charges TTC – produits pour l'ensemble des flux), qui doit être financé par la TEOM, la RS, la REOM et les facturations aux usagers.

Le coût de la gestion des déchets extrapolé à l'ensemble du territoire de la Corse est ainsi estimé à 100 millions d'euros.

Les collectivités financent le service soit par la TEOM (Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères) avec ou sans redevance spéciale pour les professionnels, soit par la REOM (Redevance d'Enlèvement des Ordures Ménagères). En Corse, les collectivités ont choisi quasi-exclusivement un financement par la TEOM ; la répartition des modes de financement est la suivante :

- TEOM (Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères) seule = 6
- TEOM + redevance spéciale = 11
- Redevance spéciale seule = 1
- REOM (Redevance d'Enlèvement des Ordures Ménagères) = 1

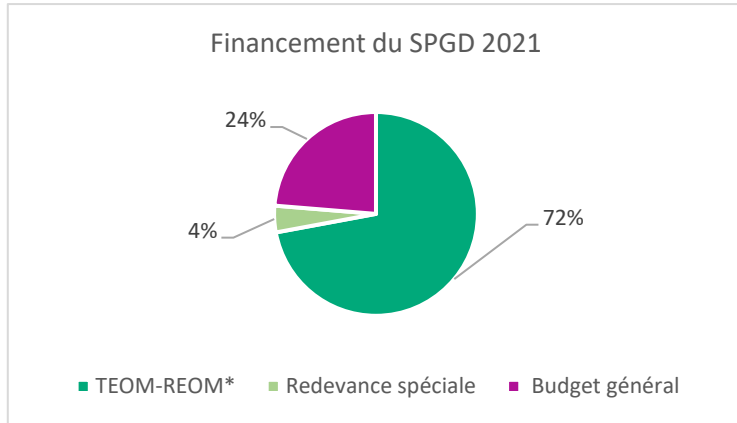


Pour les 18 collectivités ayant renseigné leur matrice 2021, le montant moyen du financement du service déchets est de 231 € par habitant.

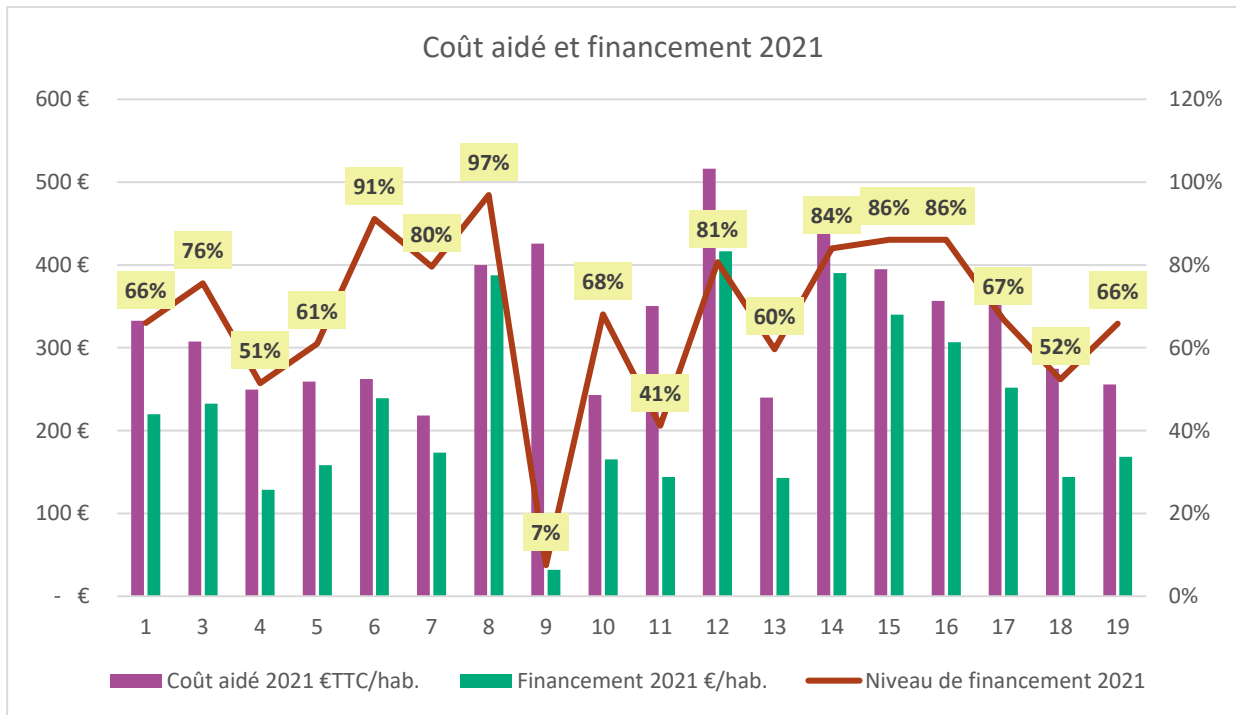
Le niveau moyen de financement en 2021 (rapport entre financement et coût TTC) est de 76% avec des écarts importants entre collectivités : de 7 % à 97 %.

Moyenne nationale 2018, issue du référentiel national des coûts = 103 %

Le complément de financement est assuré par le budget général des communautés de communes et d'agglomération.



Ci-dessous le graphique sur le coût aidé en €TTC par habitant pour chaque collectivité ainsi que le financement en € par habitant et le niveau de financement.



3.2 Coût 2021 de la gestion des déchets en Corse de l'ensemble des flux

Afin d'avoir une base commune entre collectivités (en fonction de leur statut fiscal vis-à-vis de la TVA), dans la suite de ce document, les coûts sont exprimés en euros hors taxe (€HT).

Tableau 3 : Coût de la gestion des déchets pour l'ensemble des flux en €HT par habitant (coût aidé)

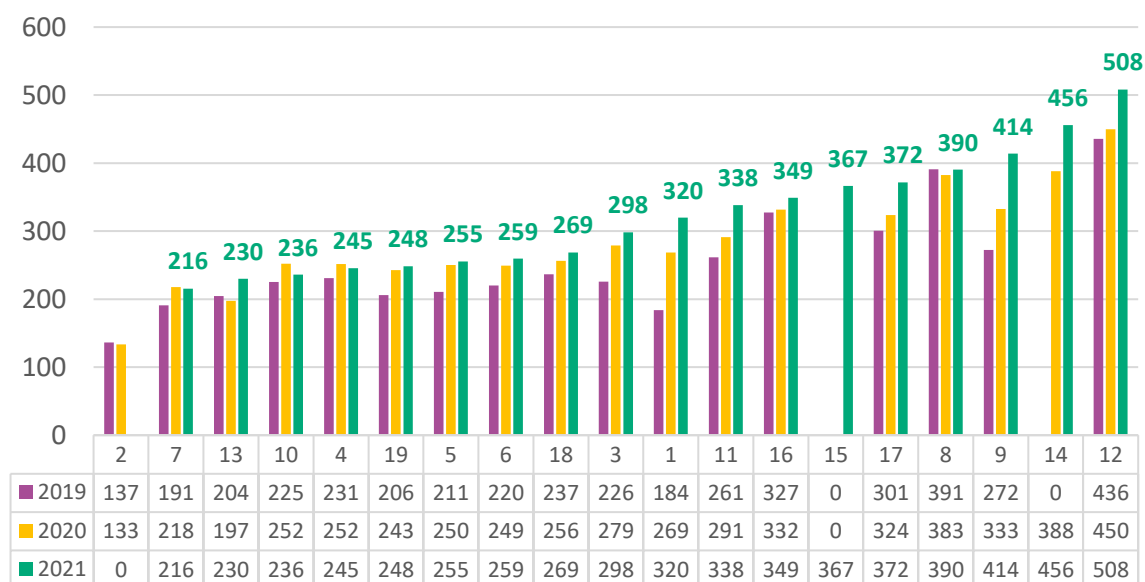
	Coût aidé de l'ensemble des flux en €HT/hab.	Kg/hab.
Corse 2021 (18 matrices)	295 €HT/hab.	721 kg/hab.
Moyenne nationale* tous types d'habitat confondus	95 €HT/hab. 50 % entre 81 et 116	532 kg/hab.
Moyenne nationale – Touristique*	158 €HT/hab. 50 % entre 130 et 225	750 kg/hab.
Moyenne nationale – mixte rural*	93 €HT/hab. 50 % entre 80 et 116	533 kg/hab.
Moyenne nationale – urbain*	97 €HT/hab. 50 % entre 85 et 116	510 kg/hab.

* Données 2019

Le coût en Corse est 3 fois supérieur à la moyenne nationale tous types d'habitat confondu et 1,9 fois plus élevé que les collectivités situées en secteur touristique.

Le coût est très lié aux quantités de déchets collectés : la quantité de déchets est supérieure à la moyenne nationale, tous types de milieux confondus mais inférieure à la quantité observée en secteur touristique.

Figure 1 : Coût aidé de l'ensemble des flux en €HT par habitant par collectivité



La dispersion entre collectivités est importante : de 216 à 508 €HT par habitant. Les principaux facteurs qui expliquent la dispersion des coûts sont les suivants :

- La quantité de déchets (DMA et part des OMR par rapport au total de DMA)
- Le nombre de flux au porte à porte
- Les fréquences de collecte



Tableau 4 : Caractéristiques des 18 collectivités Corse

	1	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19
Kg/hab. tous flux	690	761	517	697	576	565	888	1031	859	732	1293	557	907	892	910	739	554	630
Nombre de flux au porte à porte	1	6	3	1	5	5	7	2	6	1	2	6	2	2	3	0	0	1
Fréquence majoritaire de collecte des OMR	C3	C6	C5	C3	C6	C6	C7	C5	C5	C4	C6	C2	C3	C4	C6	C6	C2	C3

Une des caractéristiques du service de prévention et de gestion des déchets en Corse est à la fois un nombre important de flux collectés au porte à porte et des fréquences de collecte élevées.

Figure 2 : Coût aidé de l'ensemble des flux en €HT par habitant et quantités totales de déchets collectés en kg par habitant

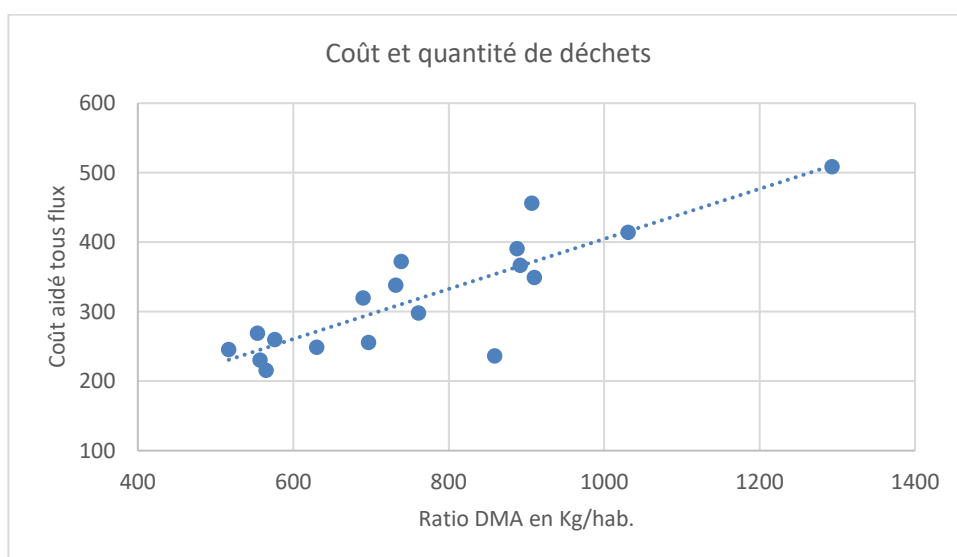


Tableau 5 : Impact des quantités collectées sur le coût aidé tous flux

Kg/hab. tous flux	Nombre de collectivités	Coût aidé de l'ensemble des flux en €HT/hab. (moyenne pondérée)
< 700 kg/hab.	8	247 €HT/hab.
> 700 kg/hab.	10	374 €HT/hab.

Entre 2020 et 2021, en moyenne le coût aidé en €HT par habitant a augmenté de 9,9% (+ 27€ par habitant).

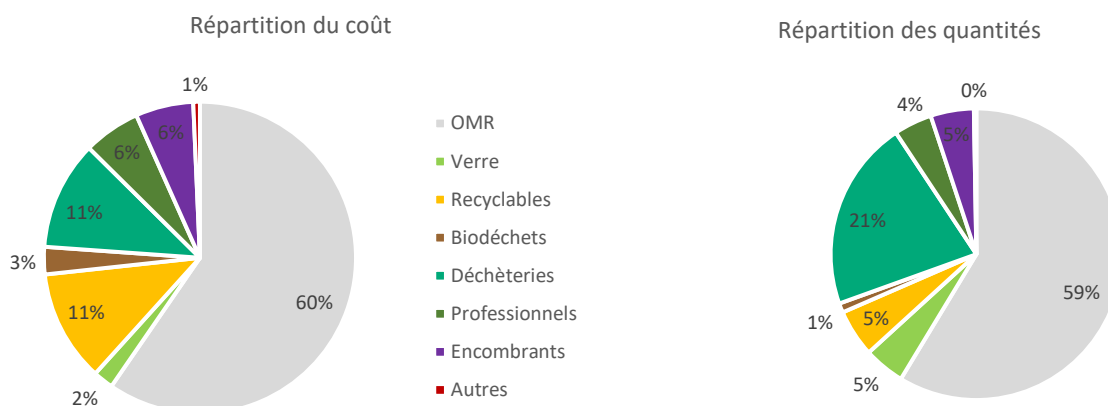
Entre 2019 et 2021, une seule collectivité a baissé son coût aidé et 44% des collectivités ont une augmentation de plus de 20%.



3.3 Répartition du coût par catégorie de déchets

3.3.1 Répartition du coût aidé par flux de déchets

Figure 3 : Répartition du coût aidé et des tonnages par flux de déchets



Les déchets des professionnels sont constitués des collectes dédiées aux professionnels : verre, carton et biodéchets principalement ; le flux « Autres » concerne des bornes à cartons, des collectes de papiers des administrations. Il faut cependant être vigilant car tous les flux des professionnels ne sont pas intégrés : certains flux et coûts liés sont intégrés aux déchets ménagers notamment pour les OMR.

Tableau 6 : Répartition du coût et des tonnages en moyenne en France (Référentiel ADEME 2018)

Référentiel national 2018	Répartition par flux du coût aidé	Répartition par flux des tonnages
OMR	56 %	39 %
Verre	2 %	7 %
Papier + emballages	9 %	10 %
Déchèteries	28 %	40 %
Autres flux	5 %	5 %

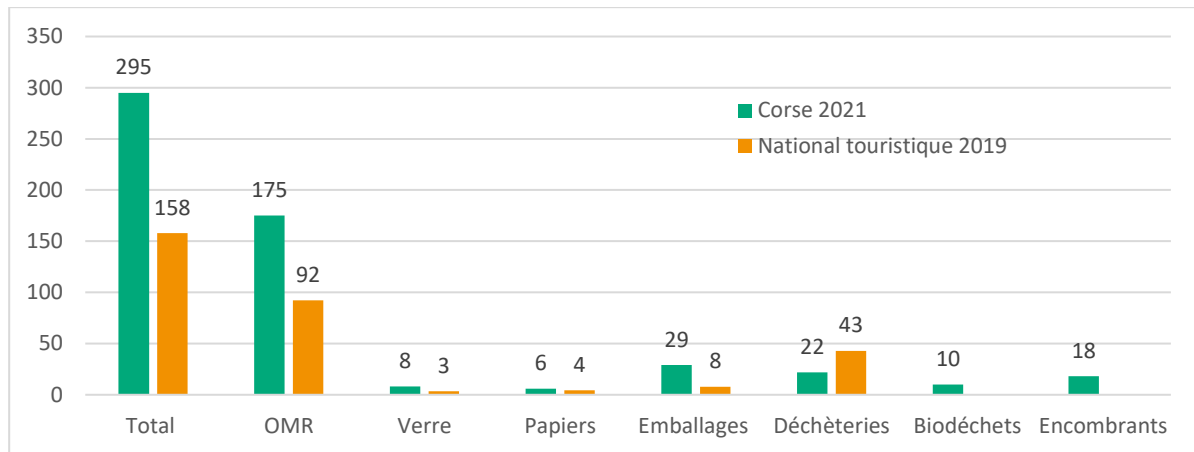
La Corse se caractérise donc par :

- une quantité très forte d'OMr (415 kg/hab.) ;
- une part faible (en quantité) des déchèteries et des recyclables ;
- une part des autres flux (encombrants, déchets des professionnels...) très importante que ce soit au niveau des charges ou des quantités.



3.3.2 Coût aidé de chaque flux de déchets en € par habitant et par tonne

Figure 4 : Coût aidé de chacun des flux en €HT par habitant

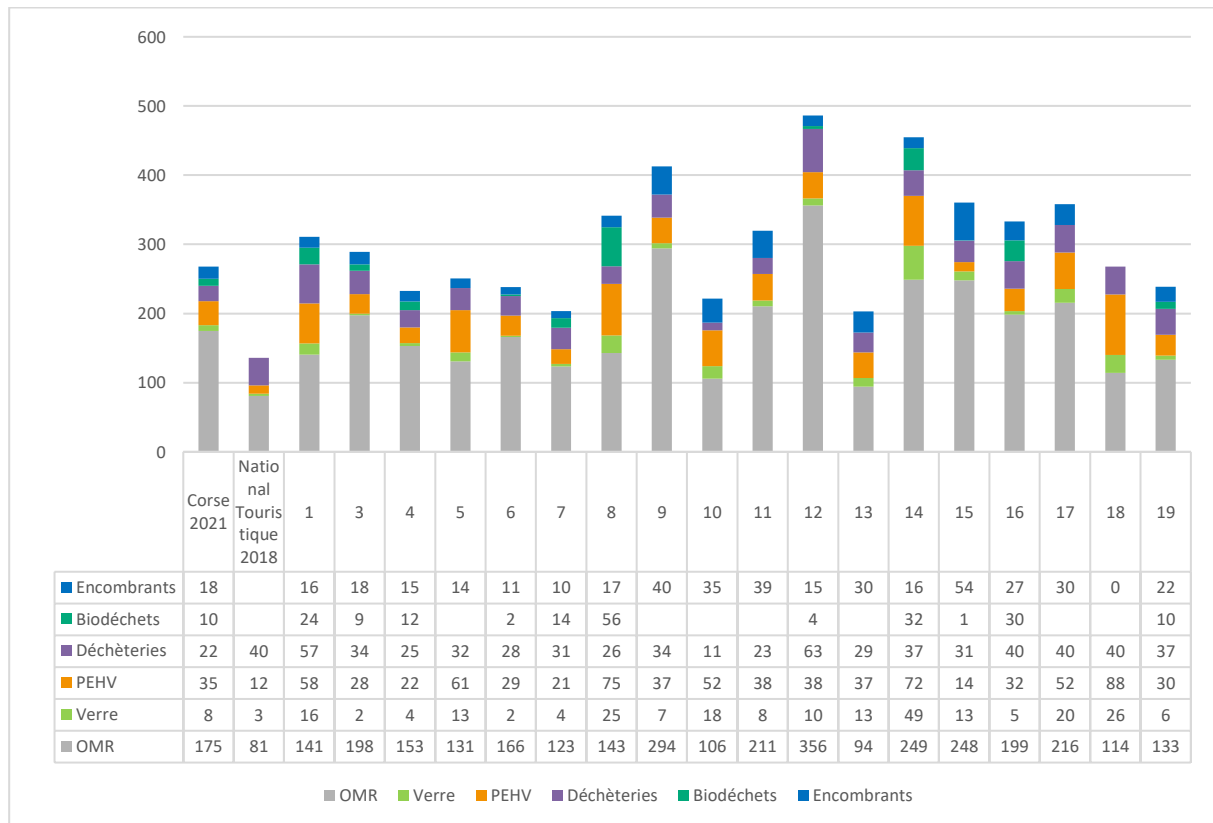


En €HT/hab., l'écart de coût par rapport à la moyenne touristique se fait sur le flux d'OMR, les emballages et les autres services de collecte (encombrants, services aux professionnels, biodéchets et cartons). Ces autres services de collecte représentent 45€/hab alors qu'en moyenne en zone touristique, le montant est seulement de 15€/hab.

A l'inverse, concernant les déchèteries, le coût par habitant est inférieur à la moyenne touristique nationale : 22 €HT par habitant en Corse et 43 €HT par habitant au niveau national.

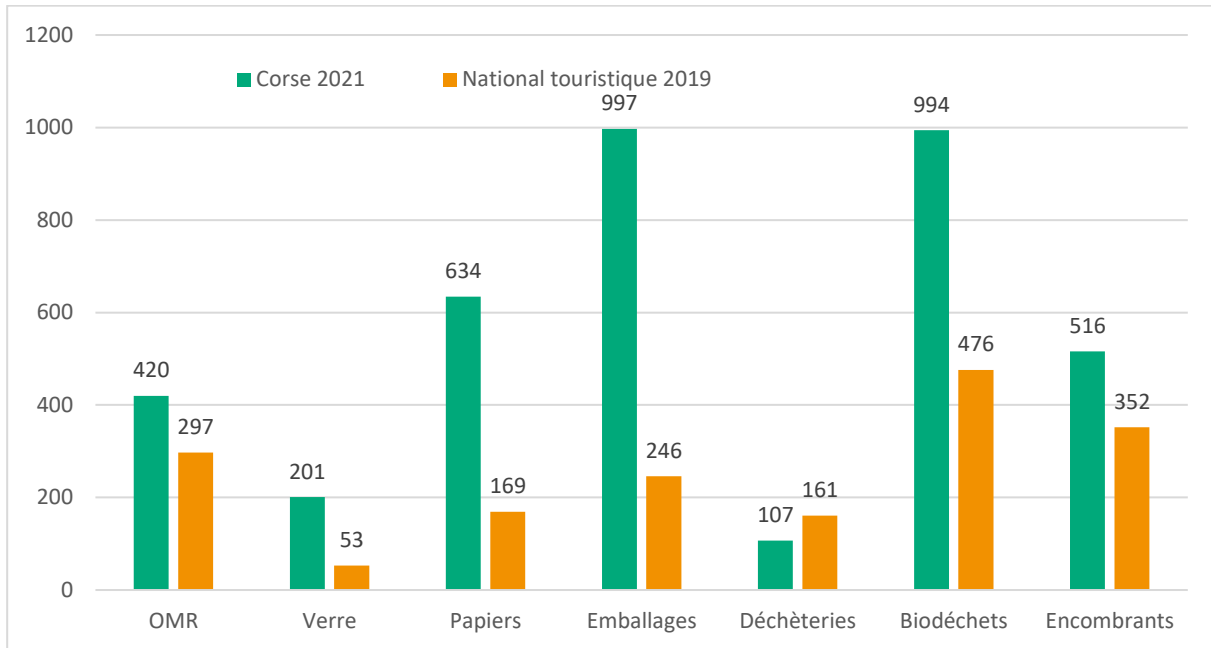
Pour le papiers et les emballages, le coût en €/habitant est le coût issu du référentiel national 2018 avec une collecte en porte à porte.

Figure 5 : Décomposition du coût aidé par flux en €HT par habitant



La répartition est très différente d'une collectivité à l'autre : écart sur le coût des OMR et des emballages mais également sur le déploiement de services complémentaires : biodéchets, encombrants, autres services de collecte (collectes de cartons notamment).

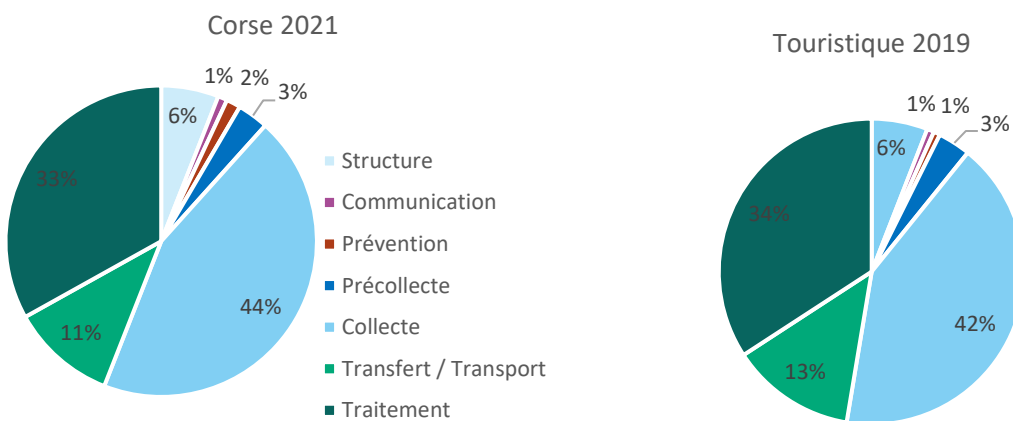
Figure 6 : Coût aidé de chacun des flux en €HT par tonne



Les coûts à la tonne sont élevés pour tous les flux sauf pour les flux en déchèteries, notamment du fait des nombreuses collectes au porte à porte. Le coût à la tonne dépend aussi des quantités collectées : pour le verre, les emballages et papiers, l'augmentation des performances de collecte devrait permettre de réduire le coût à la tonne, à service de collecte équivalent.

3.4 Structure des charges et des recettes et évolution

Figure 7 : Différentes catégories de charges en %



Les charges de structure, pré collecte et collecte (intercommunalité) représentent 53% (51% au national). Les charges de transfert / transport et traitement (SYVADEC) représentent 44% des charges (47% en national) et enfin les charges de communication et prévention : (intercommunalité + SYVADEC) représentent 3% des charges.

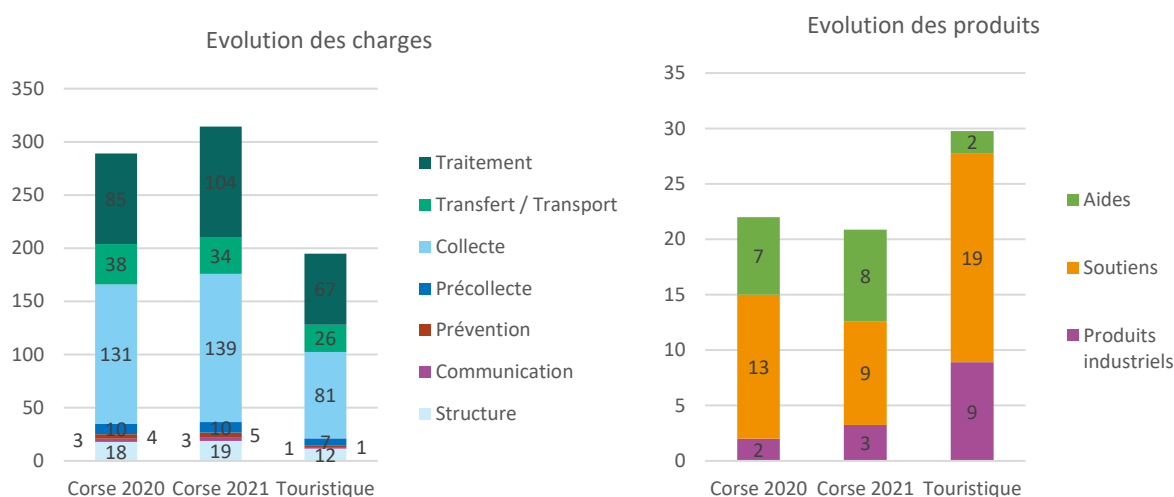


Répartition des charges en €/habitant :

La structuration des charges entre les différentes étapes techniques est globalement identique à la typologie touristique.

- Le plus gros poste de charge est la collecte et la précollecte (47%).
- La part des charges de transfert / transport et traitement (43%) est inférieure aux données touristiques (47%), malgré l'augmentation de cette part en 2021 par rapport à 2020.

Figure 8 : Evolution des charges et des recettes entre 2020 et 2021 en €HT par habitant pour l'ensemble des flux



S'il n'y a pas de grande différence dans la structuration des charges entre la Corse et les données nationales touristiques, les montants sont bien différents :

- +58 €/hab. pour la collecte soit +71%
- +37 €/hab. pour le traitement soit +56%
- +9€/hab. pour le transfert / transport soit +34%

Les coûts de collecte entre 2020 et 2021 ont augmenté de 8€/hab (soit +6%) : cette évolution est principalement expliquée par l'augmentation des tonnages collectés (+6,5% par habitant).

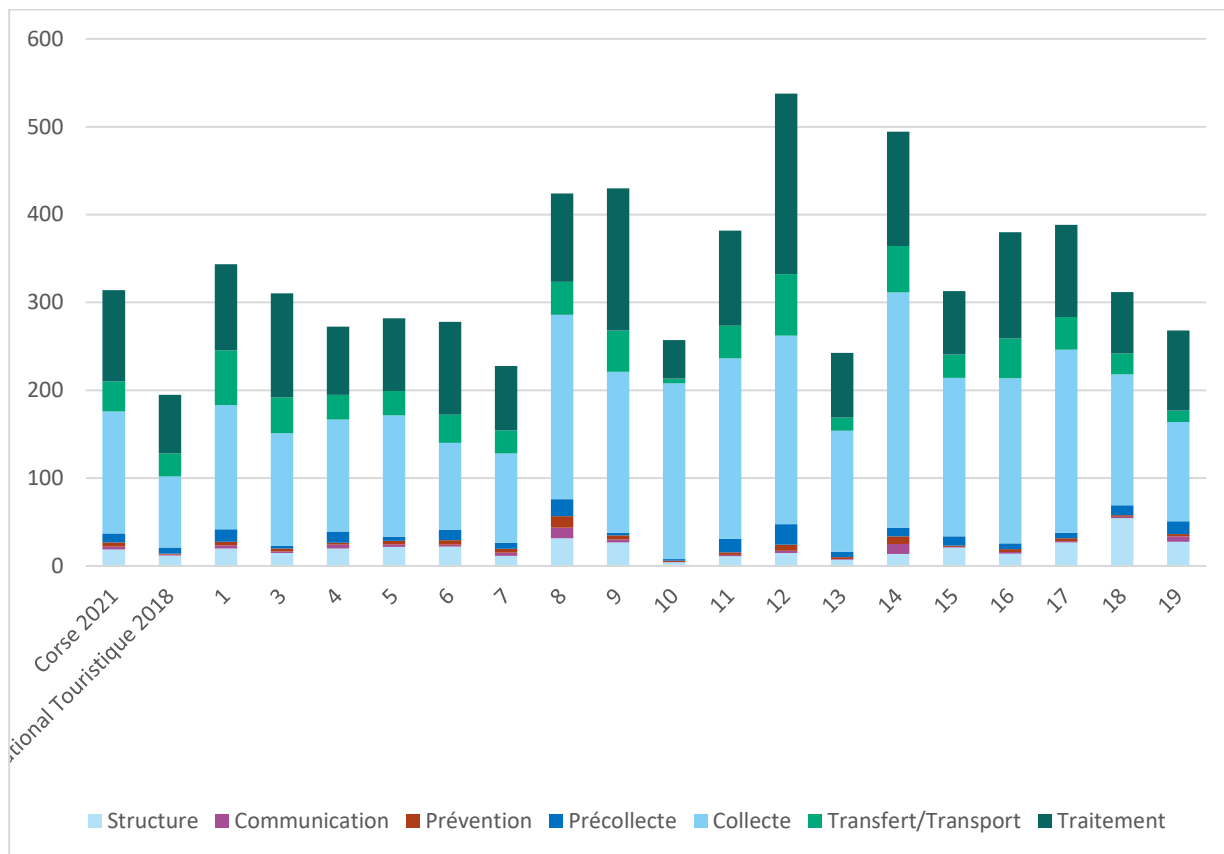
La hausse structurelle des coûts de traitement entre 2020 et 2021 est liée à trois facteurs :

- Augmentation des tonnages de tri (+15%) et donc des coûts de transport et de valorisation du tri mais aussi à l'augmentation des tonnages de recyclerie (+10%) et donc des coûts de transport et valorisation des flux de recyclerie ;
- A la hausse du coût unitaire d'enfouissement des résiduels : hausse de la TGAP de 20 €/t en moyenne et du traitement de 100% des résiduels en sites privés depuis la fermeture de Viggianello en juillet 2021 ;
- A la baisse de la cotisation minorée pour les territoires accueillant une ISDND qui est revenue au niveau de 2019 et a donc impliqué une hausse de la cotisation de péréquation.

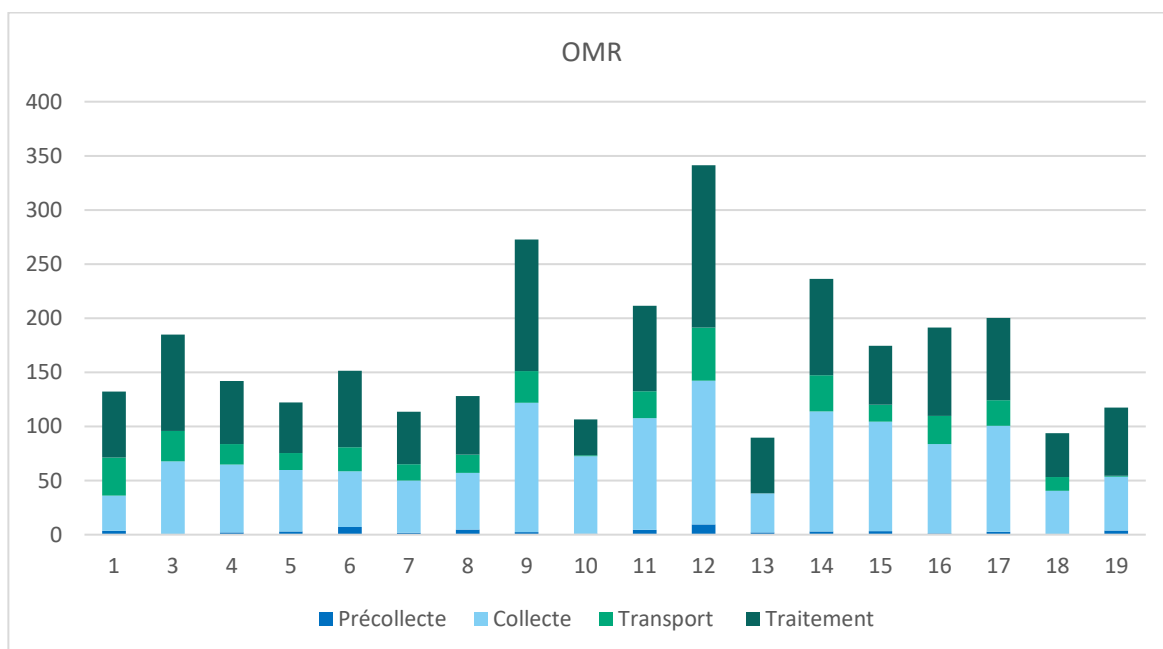
Pour les soutiens, la baisse est liée à l'impact de la crise sanitaire en 2020 : les soutiens versés en 2021 ont été perçus en 2020.

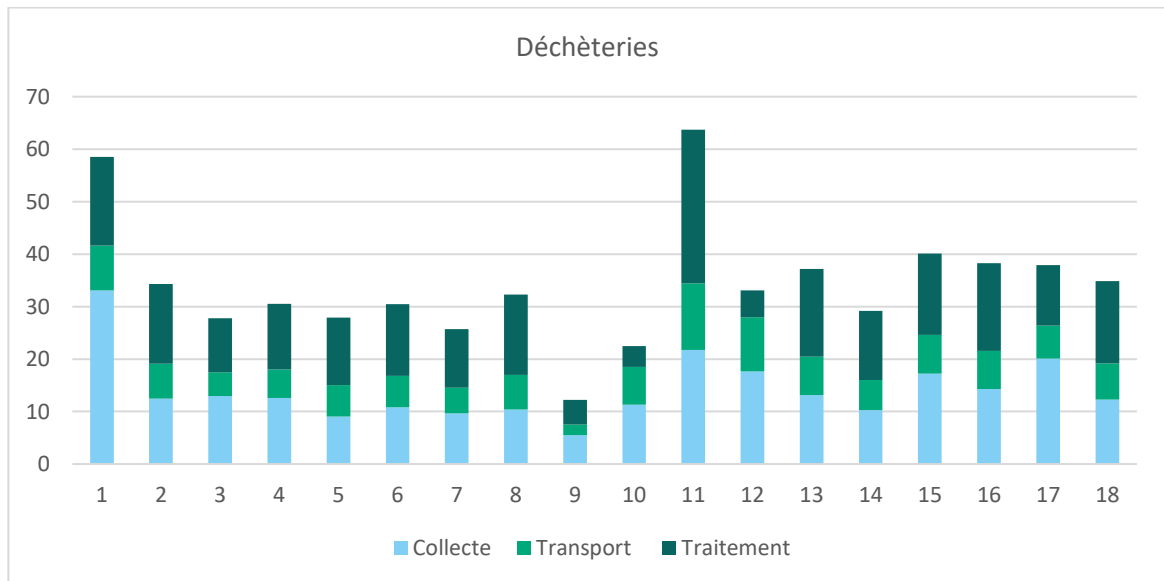
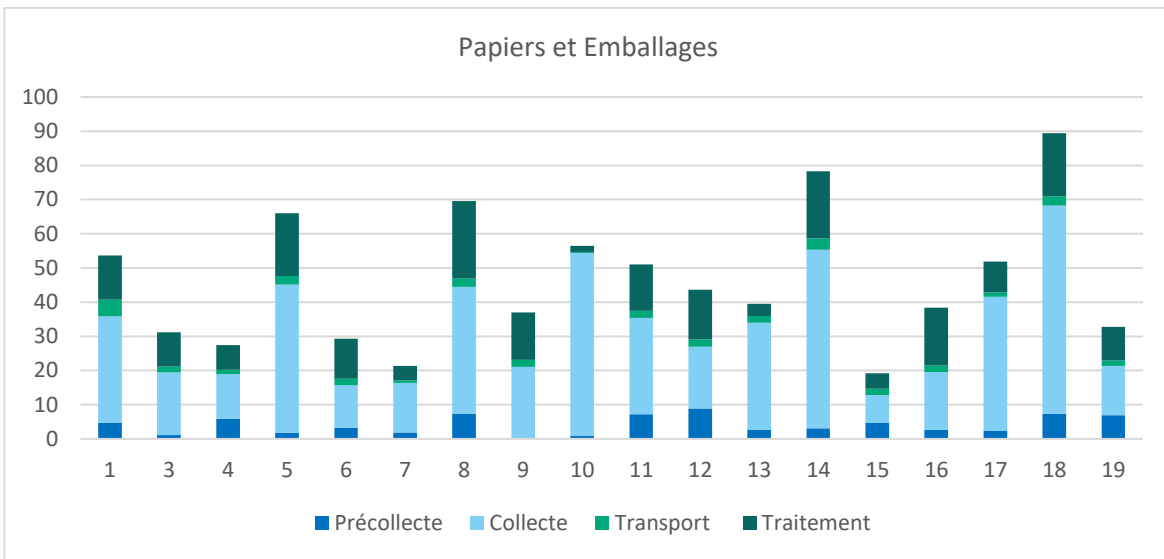
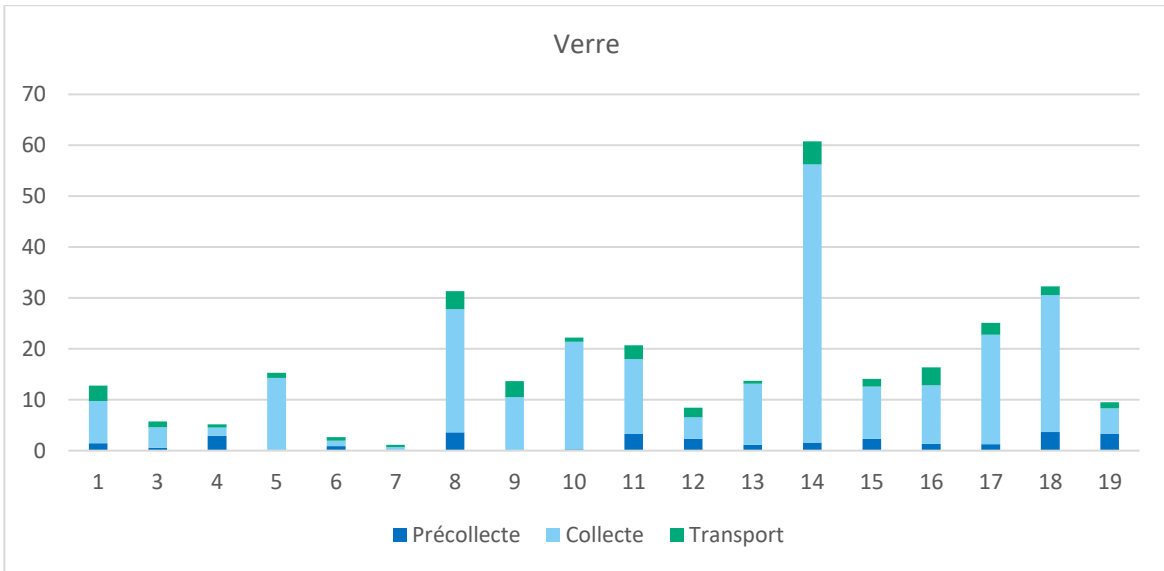


Figure 9 : Décomposition des postes de charges en €HT par habitant par collectivité (table des données en annexe du rapport)



3.5 Structure des charges par flux en €/hab.





4 LE COUT DES OMR

4.1 Coût aidé des OMR

Le coût moyen* aidé 2021 des OMR en Corse est de 175 euros HT par habitant permanent et 420 euros HT par tonne, pour un ratio de 415 kg par habitant.

* : coût moyen des 18 collectivités ayant renseigné leur matrice 2021 - moyenne pondérée en fonction de la population et des tonnages de chaque EPCI

Tableau 7 : Coût aidé des OMR en €HT

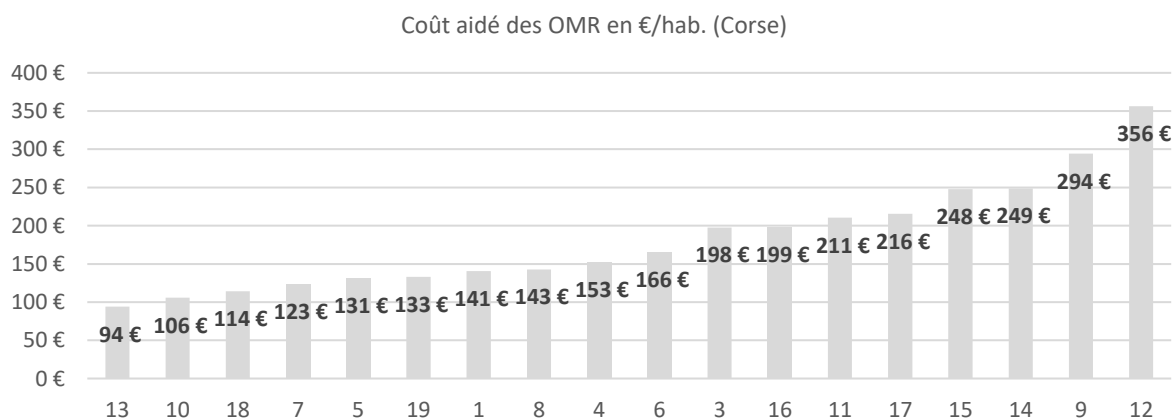
	Coût aidé des OMR		Kg/hab.
	En €HT/hab.	En €HT/tonne	
Corse 2021 (18 matrices)	175 €HT/hab.	420 €HT/tonne	415 kg/hab.
Moyenne nationale* tous types d'habitat confondus	51,4 €HT/hab. 50 % entre 45 et 70	250 €HT/tonne 50 % entre 212 et 280	220 kg/hab.
Moyenne nationale – Touristique*	92,3 €HT/hab. 50 % entre 72 et 127	297 €HT/tonne 50 % entre 252 et 333	328 kg/hab.
Moyenne nationale – mixte rural*	49,5 €HT/hab. 50 % entre 45 et 65	252 €HT/tonne 50 % entre 218 et 277	209 kg/hab.
Moyenne nationale – urbain*	55,7 €HT/hab. 50 % entre 47 et 67	224 €HT/tonne 50 % entre 195 et 256	246 kg/hab.

* Données 2019

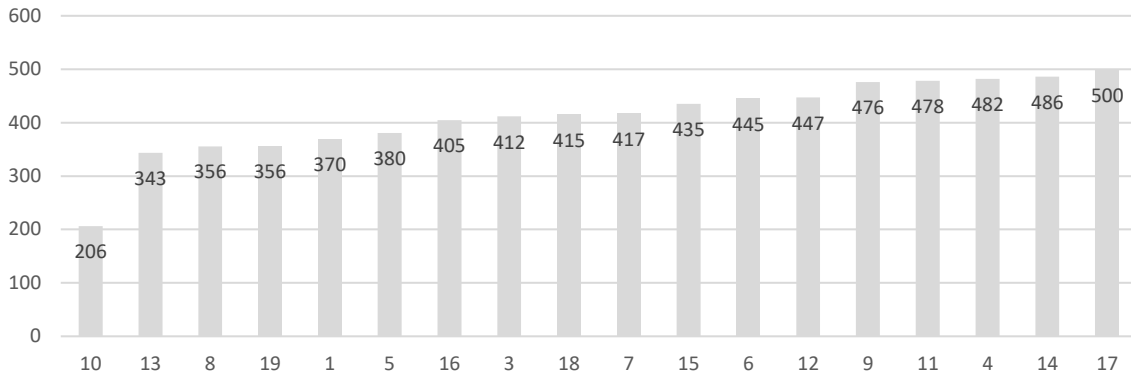
Un coût aidé de gestion des OMR de 175 €/hab. (soit 420 €/tonne) sur la Corse, très supérieur aux données nationales.

- 1,9 fois supérieur aux coûts pour la typologie touristique
- 3,4 fois supérieur à la moyenne nationale

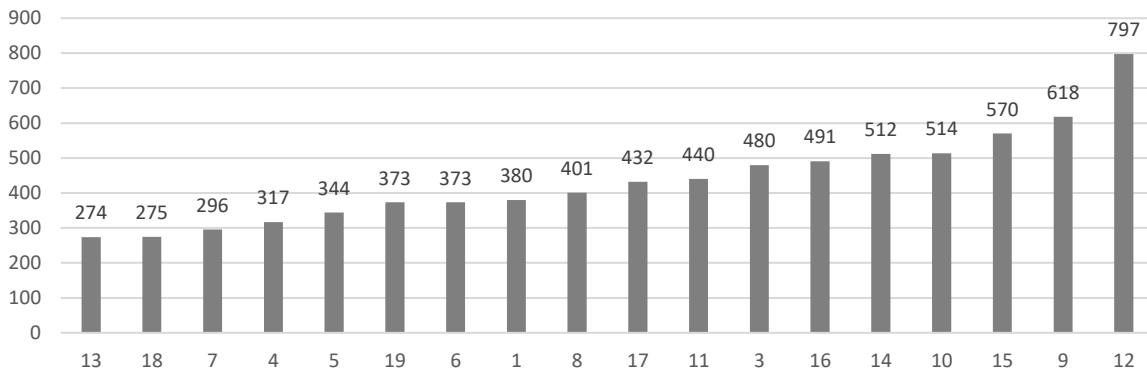
Figure 10 : Coût aidé des OMR en €HT pour chaque collectivité par habitant par tonne



Coût aidé des OMR en €/tonne (Corse)



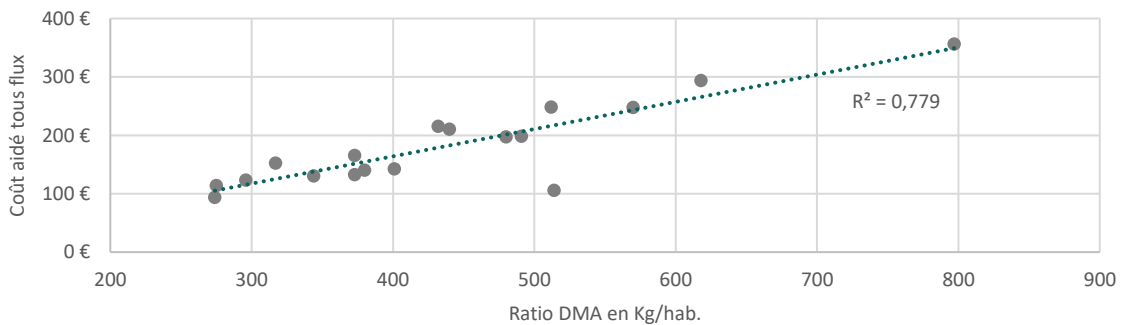
Ratio OMR en kg/hab.



Un ratio de collecte de 415 kg/hab., bien supérieur aux données nationales :

- France : 220 kg/hab.
- Touristique : 328 kg/hab.
- Mixte rural : 209 kg/hab.
- Urbain : 246 kg/hab.

Coût et quantité de déchets



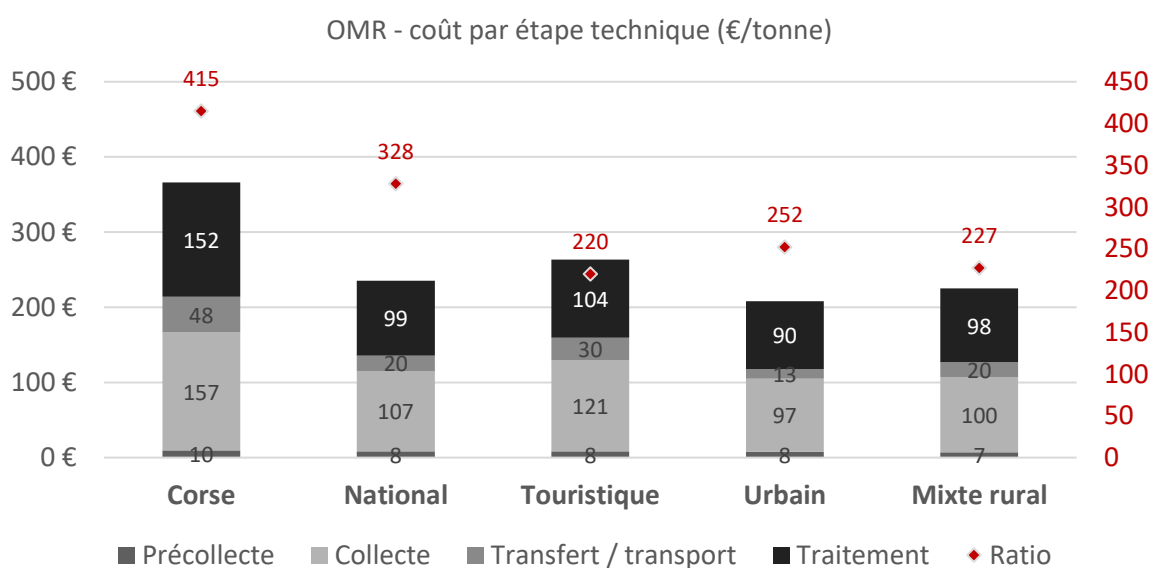
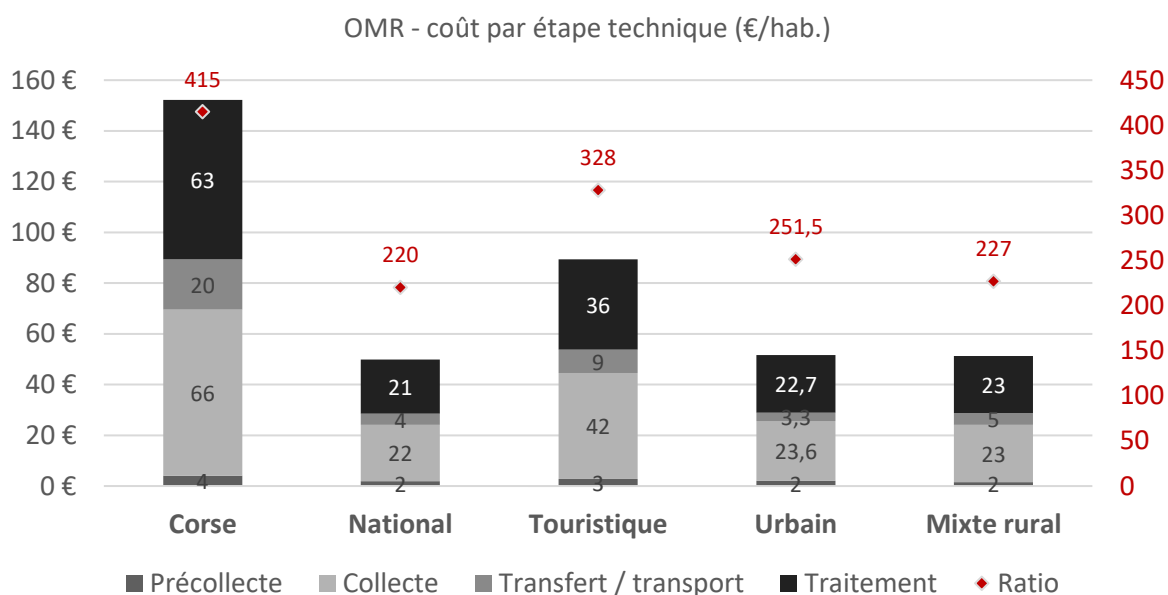
Un cout aidé par habitant directement lié à la quantité d'OMR collectée :

$$+1\text{kg/hab./an} = +0,5 \text{ €/hab./a}$$



4.2 Coût des étapes techniques des OMR en €HT par tonne et par habitant

Figure 11 : OMR – coût des étapes techniques en €HT par tonne et par habitant



En Corse, les coûts élevés des OMR s'expliquent par plusieurs facteurs :

- Un ratio de collecte élevé (+87 kg/hab.)
- Un coût de pré-collecte-collecte important (+26 €/hab. soit +38€/tonne par rapport aux collectivités touristiques)
- Des charges de transfert / transport et de traitement plus élevées (+18€/tonne pour le transfert / transport et +48€/tonne pour le traitement) *

* *Traitement* : Les données nationales étant de 2019, pour la partie traitement il manque donc les évolutions importantes de TGAP – Transport. Les coûts sont plus importants en raison de l'éloignement des ISDND et du recours au transfert pour 92 % des OMR.



5 LE COUT DU VERRE

5.1 Coût aidé du verre

Le coût du verre intègre la collecte du verre des ménages et la collecte du verre des professionnels lorsqu'un service dédié aux professionnels est en place.

Le coût moyen* aidé 2021 du verre en Corse est de 8,2 euros HT par habitant permanent et 201 euros HT par tonne, pour un ratio de 41 kg par habitant.

* : coût moyen des 18 collectivités ayant renseigné leur matrice 2021 - moyenne pondérée en fonction de la population et des tonnages de chaque EPCI

Tableau 8 : Coût aidé du verre en €HT

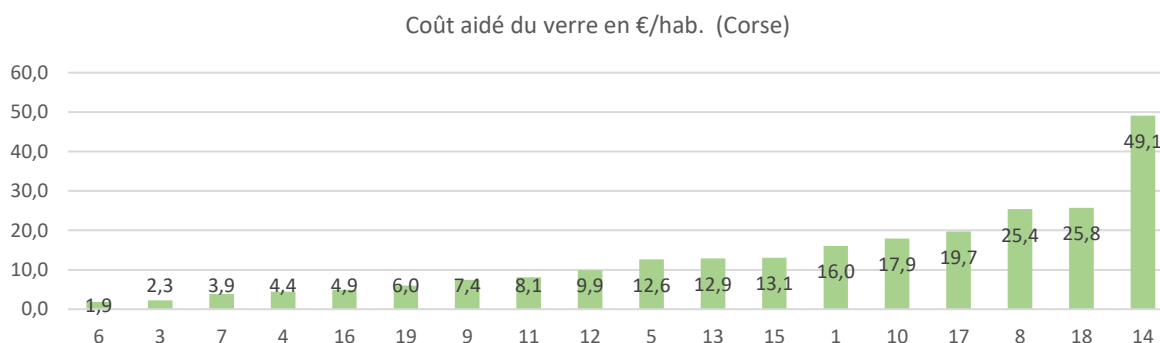
	Coût aidé du verre		Kg/hab.
	En €HT/hab.	En €HT/tonne	
Corse 2021 (18 matrices)	8,2 €HT/hab.	201 €HT/tonne	41 kg/hab.
Moyenne nationale* tous types d'habitat confondus	1,3 €HT/hab. 50 % entre 0,7 et 2,2	35 €HT/tonne 50 % entre 19 et 60	38 kg/hab.
Moyenne nationale – Touristique*	3,4 €HT/hab. 50 % entre 1,9 et 6,0	53 €HT/tonne 50 % entre 42 et 92	59 kg/hab.
Moyenne nationale – mixte rural*	1,2 €HT/hab. 50 % entre 0,6 et 1,8	31 €HT/tonne 50 % entre 15 et 46	38 kg/hab.
Moyenne nationale – urbain*	1,6 €HT/hab. 50 % entre 1,1 et 2,7	62 €HT/tonne 50 % entre 68 et 116	27 kg/hab.

* Données 2019

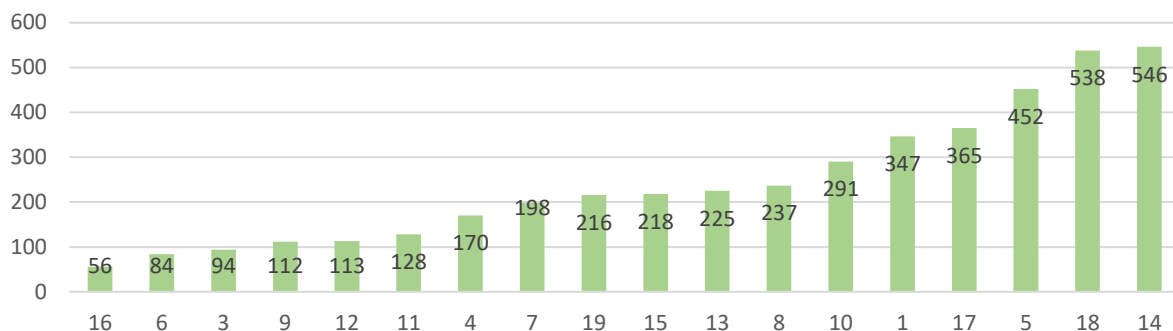
Un coût aidé de gestion du verre de 8,20 €/hab. (201 €/tonne) sur la Corse, très supérieur aux données nationales.

- 1,8 fois supérieur aux coûts pour la typologie touristique
- 4,9 fois supérieur à la moyenne nationale

Figure 12 : Coût aidé du verre en €HT pour chaque collectivité



Coût aidé du verre en €/tonne (Corse)



La dispersion du coût du verre est importante entre collectivités tant pour le coût aidé à l'habitant qu'à la tonne : de 1,9 € à 49,1 €HT par habitant et de 56 €HT à 546 €HT par tonne.

Tableau 9 : Organisation de la collecte du verre

1	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19
Reg. ménages	PAP, AV et Reg ménages	AV ménages et Reg. et PAP pros	AV et Reg. Ménages	AV ménages + PAP et AV pros	AV ménages + PAP et AV pros	PAP et Reg ménages	PAP, AV et Reg ménages	PAP, AV et Reg ménages et Pros	AV et Reg ménages	AV ménages + Reg. et PAP pros	AV et REG ménages Reg. + PAP et Reg pros	Reg ménages	Reg ménages	Reg ménages	Reg ménages	AV et Reg ménages	AV et Reg ménages

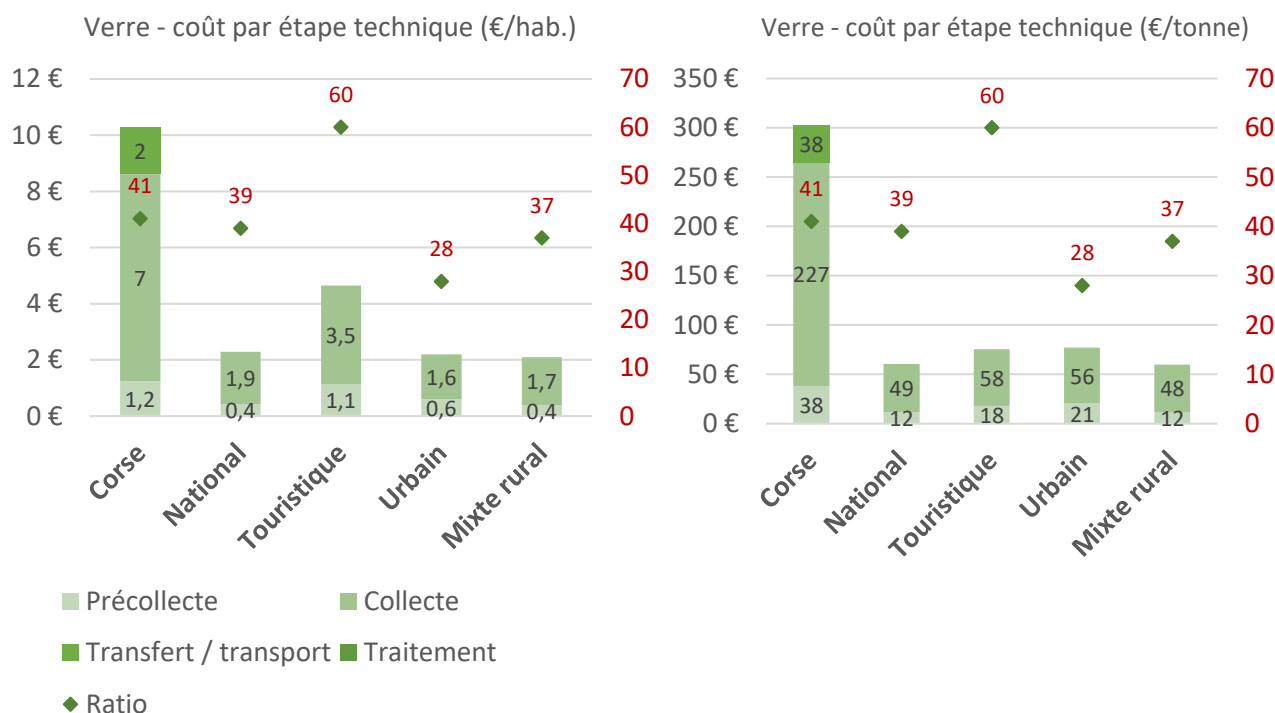
L'organisation de la collecte du verre est souvent complexe, avec une superposition des modes de collecte (apport volontaire et points de regroupement avec pour certaines collectivités du porte à porte en complément) qui génère des coûts de collecte élevés ainsi qu'un coût aidé élevé :

- 10 collectivités collectent le verre en points de regroupements, sans service dédié aux professionnels avec pour 4 collectivités également un service en apport volontaire et pour une collectivité un service en porte à porte.
- 2 collectivités collectent en porte à porte, apport volontaire et point de regroupement sans service dédié aux professionnels
- 2 collectivités collectent le verre des ménages et des professionnels en apport volontaire avec pour les professionnels du porte à porte également.
- 2 collectivités collectent le verre des ménages en apport volontaire et celui des professionnels en porte à porte et point de regroupement
- 2 collectivités a un système mixte : apport volontaire, points de regroupement et points de regroupement pour les ménages et les professionnels



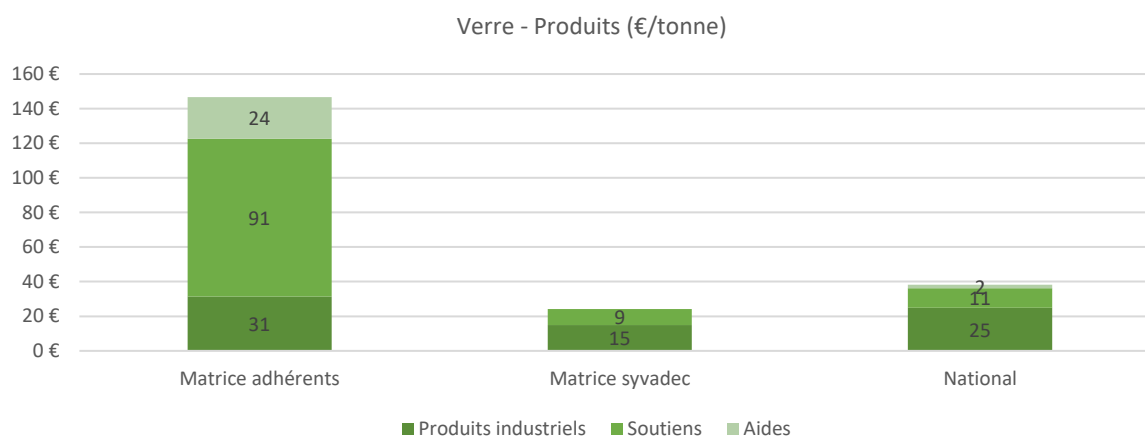
5.2 Coût des étapes techniques et recettes du verre en €HT par tonne

Figure 13 : Coût des étapes techniques en €HT par habitant et par tonne



- Un ratio de collecte faible (inférieur à la moyenne nationale touristique).
- Une partie des collectivités avec une collecte en PàP ou en points de regroupement

Figure 134 : Verre – Recettes en €HT par tonne



Concernant les produits :

- Les soutiens issus des matrices des adhérents ne sont pas comparables aux autres collectivités en raison de la politique de reversement du SYVADEC.
- Les soutiens reçus de CITEO sont inférieurs (en €/tonne) aux données nationales en raison du faible ratio de collecte.



6 LE COUT DU PAPIER ET DES EMBALLAGES

6.1 Coût du papier

6.1.1 Coût aidé

Le coût moyen* aidé 2021 du papier en Corse est de 5,9 euros HT par habitant permanent et 634 euros HT par tonne, pour un ratio de 9 kg par habitant.

* : coût moyen des 18 collectivités ayant renseigné leur matrice 2021 - moyenne pondérée en fonction de la population et des tonnages de chaque EPCI

Tableau 10 : Coût aidé du papier en €HT

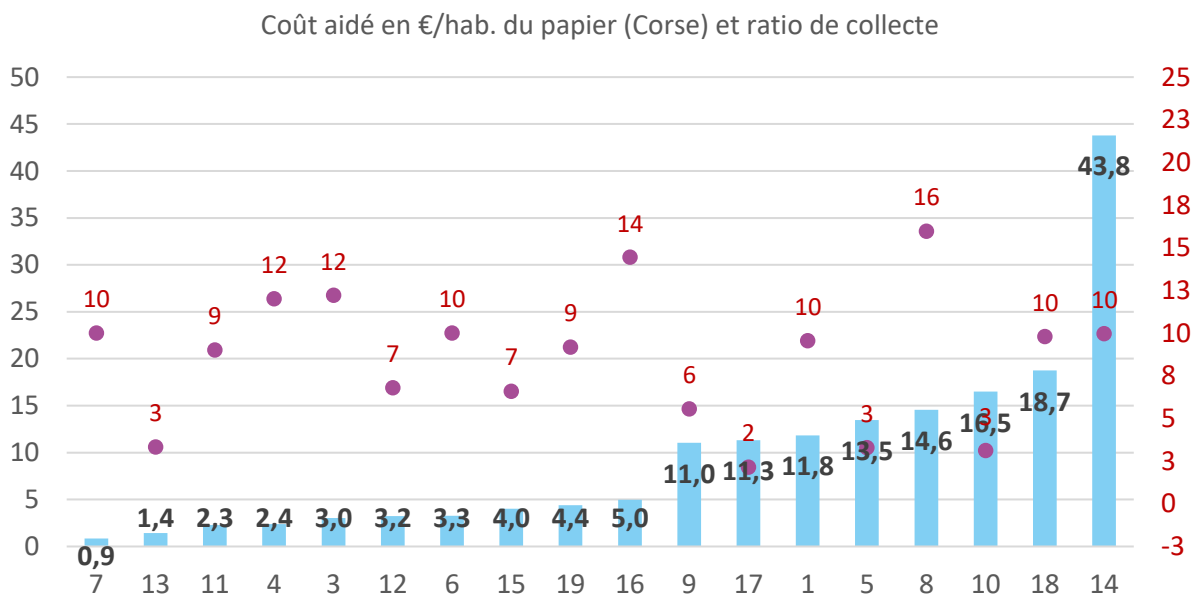
	Coût aidé du papier		Kg/hab.
	En €HT/hab.	En €HT/tonne	
Corse 2021 (18 matrices)	5,9 €HT/hab.	634 €HT/tonne	9 kg/hab.
Moyenne nationale*	4,4 €HT/hab.	169 €HT/tonne	
Porte à porte	50 % entre 2,1 et 5,4	50 % entre 157 et 292	20 kg/hab

* Référentiel national des coûts ADEME – données 2018

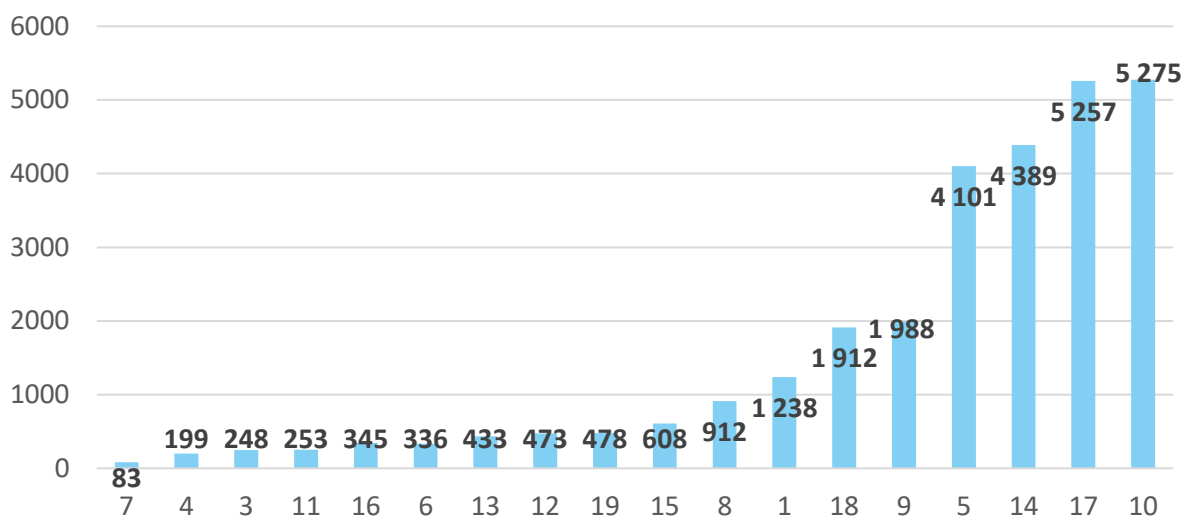
Il n’y a pas de référence détaillée pour le papier en secteur touristique : la référence retenue est donc le coût pour une collecte en porte à porte (ou points de regroupement) du papier (cas de la majorité des collectivités de Corse).

En € par habitant, le coût moyen Corse est proche de la moyenne nationale pour des collectes en porte à porte mais le ratio de collecte étant globalement faible, le coût à la tonne est très élevé.

Figure 15 : Coût aidé du papier en €HT pour chaque collectivité



Coût aidé en €/tonne du papier (Corse)

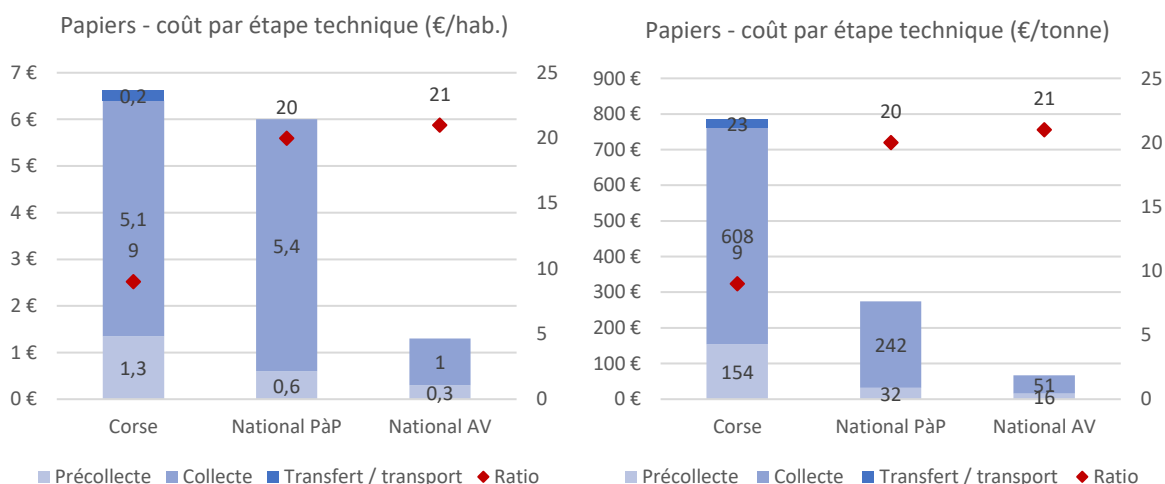


Des coûts aidés élevés pour des ratios de collecte globalement faible :

- Le coût aidé moyen est de 5,9 €/hab. (50% des collectivités sont inférieurs à 5 €/hab. et 50% sont supérieur à 10 €/hab.)
- Des ratios très variables (3 kg/hab. à 16 kg/hab.)

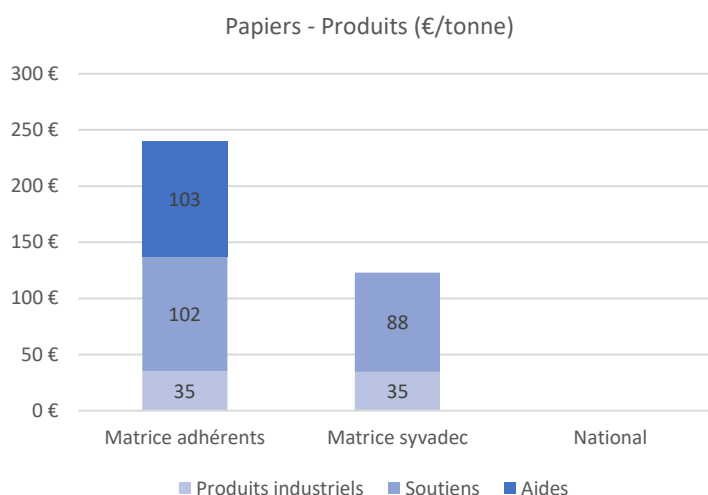
6.1.2 Coût des étapes techniques et des recettes du papier

Figure 16 : Papier – coût des étapes techniques €HT par tonne et par habitant et recettes en €HT par tonne



Des charges de précollecte et de collecte élevées (en €/hab.) : supérieures à celle de la référence porte à porte au niveau national, pour une quantité moitié moindre, ce qui engendre des coûts en €/tonne très élevés.





- Les produits présents dans les matrices des adhérents sont différents des produits présents dans la matrice du SYVADEC en raison du mode de reversement.
- Il n’y a pas de point de comparaison avec les données nationales sur ce flux précis
- A noter des aides importantes dans les matrices des collectivités Corses

Note : Les produits industriels (vente principalement) sont très fluctuants depuis 2020

6.2 Coût des emballages

6.2.1 Coût aidé des emballages

Le coût moyen* aidé 2021 des emballages en Corse est de 29 euros HT par habitant permanent et 997 euros HT par tonne, pour un ratio de 29 kg par habitant.

** : coût moyen des 18 collectivités ayant renseigné leur matrice 2021 - moyenne pondérée en fonction de la population et des tonnages de chaque EPCI*

Tableau 11 : Coût aidé des emballages en €HT

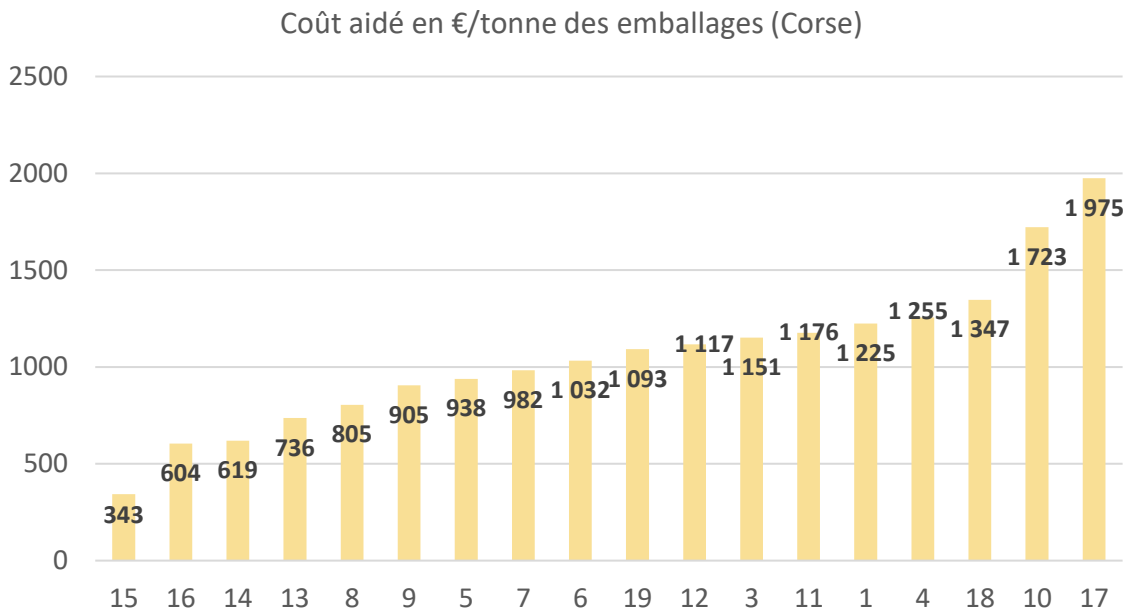
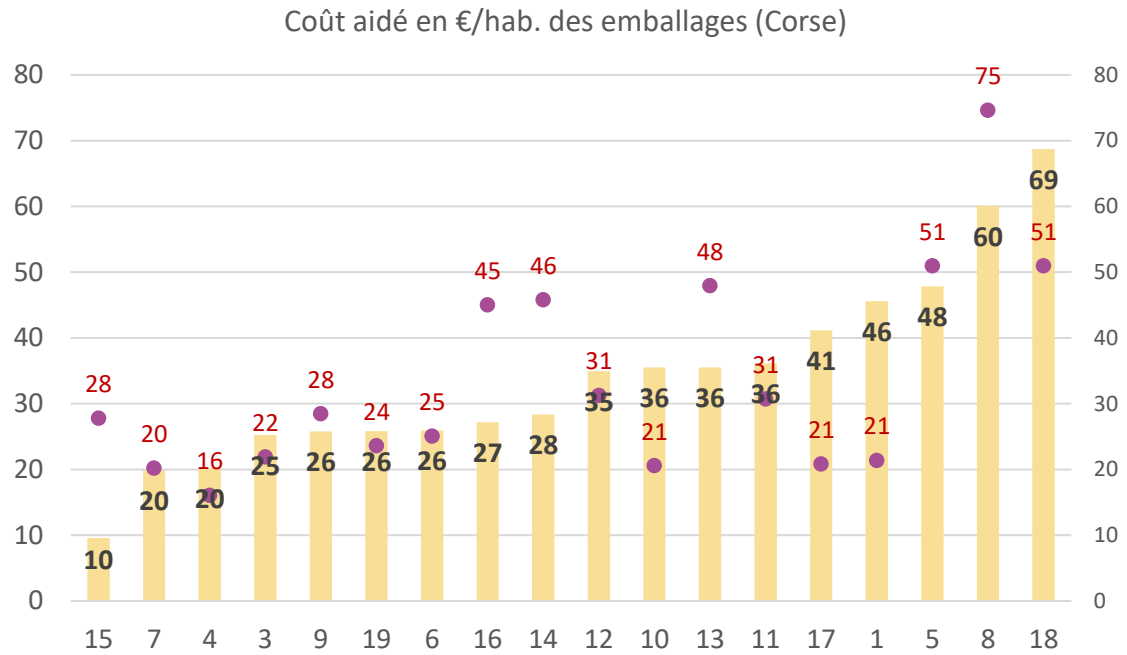
	Coût aidé des emballages		Kg/hab.
	En €HT/hab.	En €HT/tonne	
Corse 2021 (18 matrices)	29€HT/hab.	997 €HT/tonne	29 kg/hab.
Moyenne nationale* Porte à porte	7,8 €HT/hab. 50 % entre 4,5 et 10,6	246 €HT/tonne 50 % entre 170 et 402	25 kg/hab

** Référentiel national des coûts ADEME – données 2018*

Il n’y a pas de référence détaillée pour les emballages en secteur touristique : la référence retenue est donc le coût pour une collecte en porte à porte des emballages (cas de la majorité des collectivités de Corse).



Figure 17 : Coût aidé des emballages en €HT pour chaque collectivité

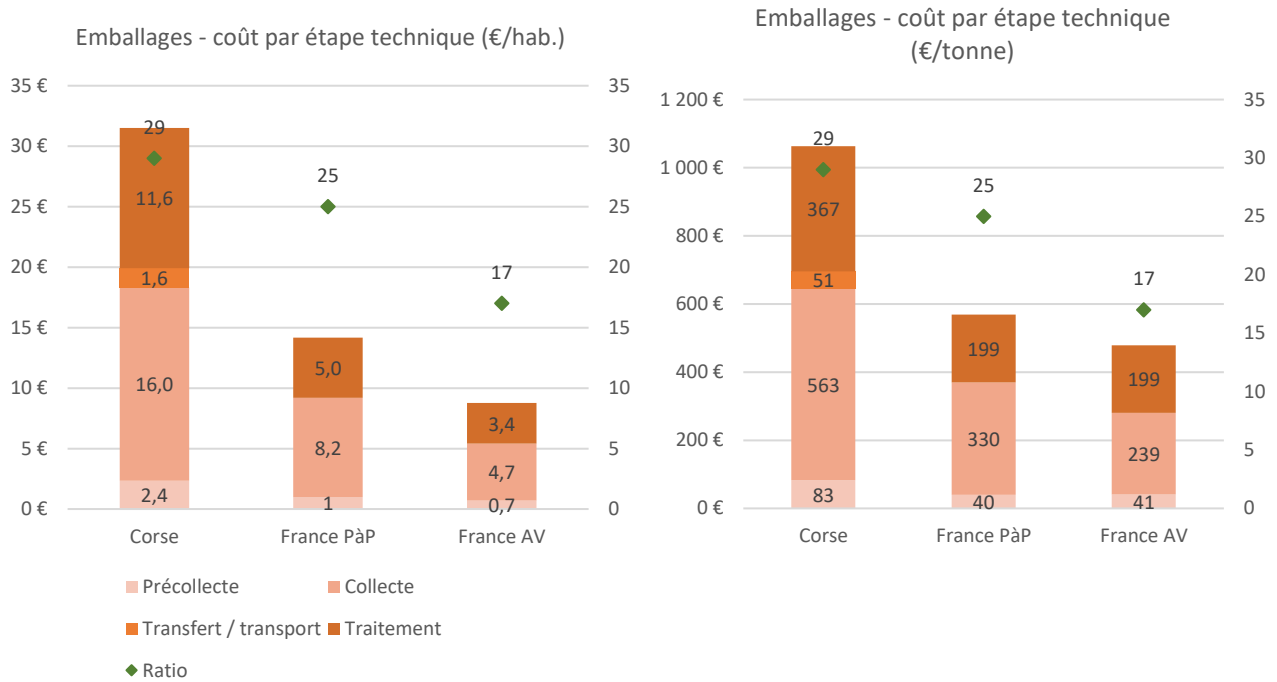


- Des performances très variables (de 16 kg/hab. à 75 kg/hab.).
- Une dispersion forte des coûts (de 10€/hab. à 69 €/hab.)
- Des coûts en €/tonne globalement élevés et supérieurs aux données de référence.

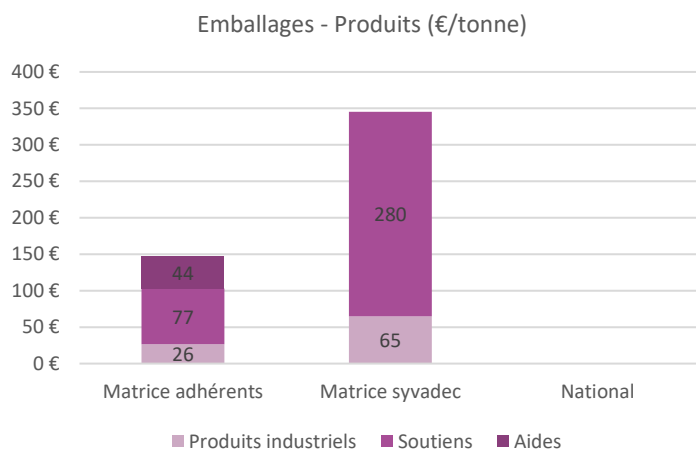


6.2.2 Coût des étapes techniques et des recettes des emballages

Figure 18 : Coût des étapes techniques €HT par habitant et par tonne



Des charges de collecte et de précollecte élevées, et nettement au-dessus des valeurs de référence (en €/hab. et €/tonne). Des charges de traitement en €/tonne au-dessus des données de référence (à noter que le SYVADEC est en extension des consignes de tri depuis 2018, la valeur de référence inclue majoritairement des collectivités sans extension des consignes de tri).



Les recettes (soutiens / ventes) sont supérieures dans la matrice des adhérents par rapport à la matrice SYVADEC en raison des règles de reversement. Il n'y a pas de point de comparaison avec les données nationales sur ce flux précis.



7 LE COUT DES DECHETERIES

Depuis 2020, le SYVADEC gère l'ensemble des déchèteries de Corse (soit 23 déchèteries SYVADEC au total), à l'exception des déchèteries de Prunelli qui est gérée en direct par la CC du Fium'Orbu et d'Aléria gérée par la CC de l'Oriente.

Les résultats de coût des déchèteries présentés sont ceux issus des matrices des coûts des collectivités (moyennes pondérées) pour chaque intercommunalité et concernant le coût aidé corse le résultat provient de la matrice du SYVADEC.

7.1 Coût aidé des déchèteries

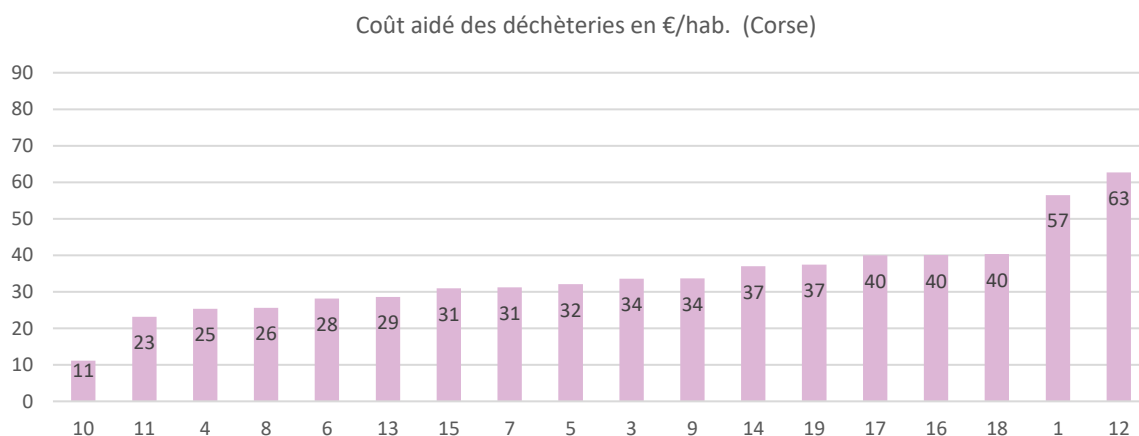
Le coût aidé 2021 des déchèteries en Corse est de 22 euros HT par habitant permanent et 107 euros HT par tonne, pour un ratio de 206 kg par habitant

Tableau 12 : Coût aidé des déchèteries en €HT

	Coût aidé des déchèteries		Kg/hab.
	En €HT/hab.	En €HT/tonne	
Corse 2021 (matrice SYVADEC)	22 €HT/hab.	107 €HT/tonne	206 kg/hab.*
Moyenne nationale* tous types d'habitat confondus	27 €HT/hab. 50 % entre 22 et 33	127 €HT/tonne 50 % entre 105 et 155	210 kg/hab.
Moyenne nationale* Touristique	43 €HT/hab. 50 % entre 33 et 52	161 €HT/tonne 50 % entre 115 et 188	253 kg/hab.
Moyenne nationale – mixte rural*	28 €HT/hab. 50 % entre 22 et 33	121 €HT/tonne 50 % entre 101 et 145	218 kg/hab.
Moyenne nationale – urbain*	19 €HT/hab. 50 % entre 14 et 26	143 €HT/tonne 50 % entre 124 et 161	134 kg/hab.

* Données 2019

Figure 18 : Coût des étapes techniques €HT par habitant et par tonne

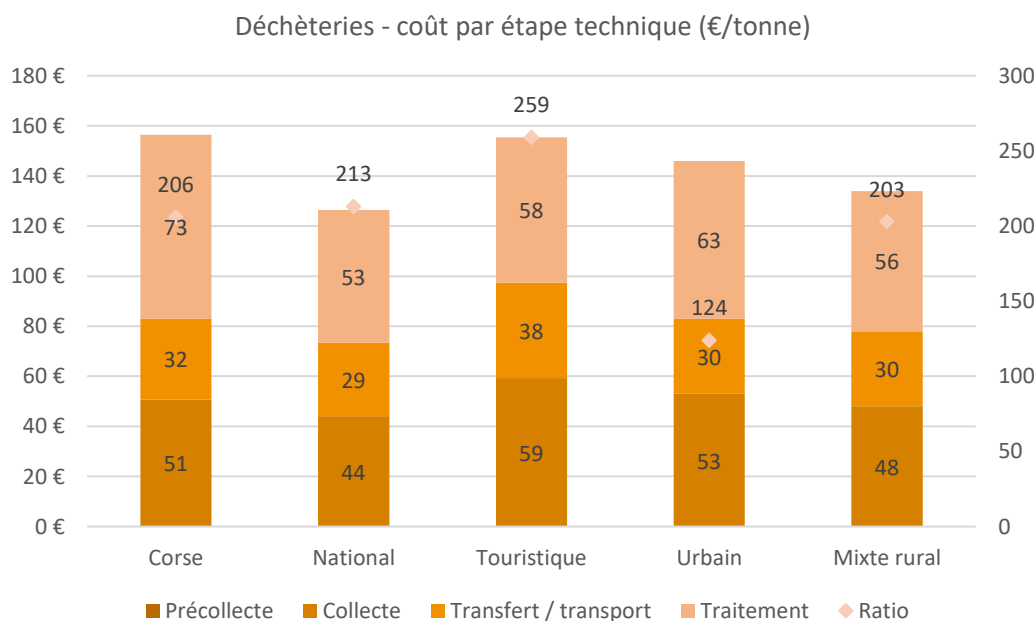
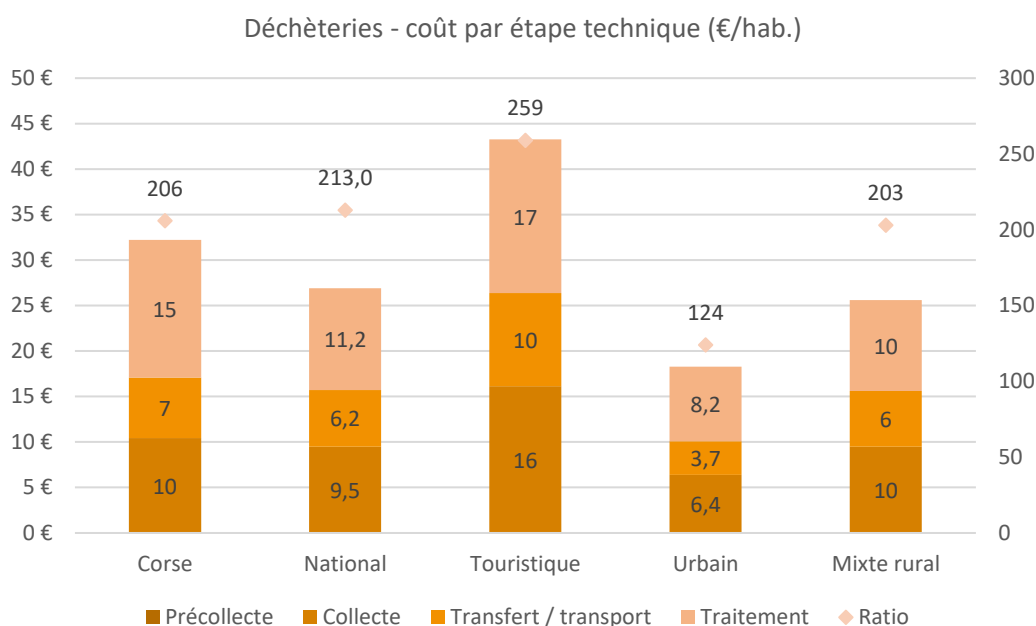


Les coûts aidés par intercommunalité sont inférieurs à la moyenne nationale touristique sauf pour les EPCI 1 et 12.

- Un coût aidé issu de la matrice du SYVADEC de 22 €/hab inférieur à la moyenne touristique.

7.2 Coût des étapes techniques des déchèteries

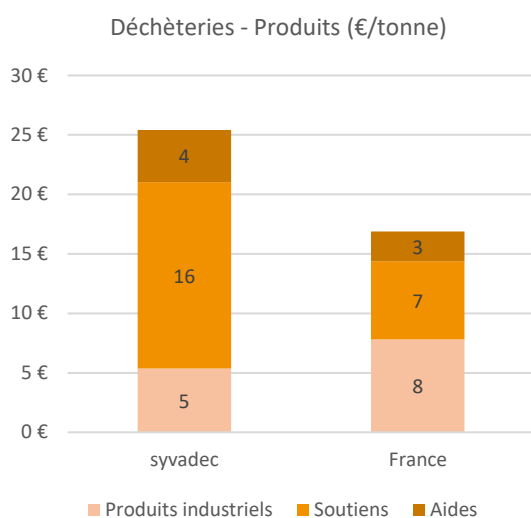
Figure 19 : Déchèteries – coût des étapes techniques



Les données présentées ici, correspondent aux données SYVADEC :

- Les charges sont comprises entre les données nationales tous milieux et les données touristiques.
- Le ratio (206 kg/hab.) est moins élevé, sachant qu'il intègre les encombrants collectés au porte à porte et une partie des déchets des professionnels.

La collecte représente les charges liées au haut de quai : amortissements, charges de fonctionnement (téléphone, réparations, eau, électricité...) et le personnel, elle traduit ainsi le niveau de service, notamment la densité du réseau, les heures d'ouverture, les travaux de mise aux normes réalisés.



Les données présentées ici, correspondent aux données SYVADEC.

- Les recettes issues des ventes sont relativement faibles.
- En revanche, les soutiens sont assez élevés en raison de la part importante de mobilier / DEE dans les déchets collectés.

Note : Les produits industriels (vente principalement) sont très fluctuants depuis 2020



8 LE COUT DES BIODECHETS

4 collectivités ont une collecte de biodéchets à destination des ménages et 10 collectivités ont une collecte de biodéchets à destination des professionnels. La collectivité 8 accueille également les professionnels dans sa collecte des ménages.

8.1 Coût aidé des biodéchets

Le coût aidé* 2021 des biodéchets en Corse est de 10 euros HT par habitant (rapporté à la totalité de la population des collectivités ayant mis en place une collecte des biodéchets) et 994 euros HT par tonne, pour un ratio moyen de 9 kg par habitant.

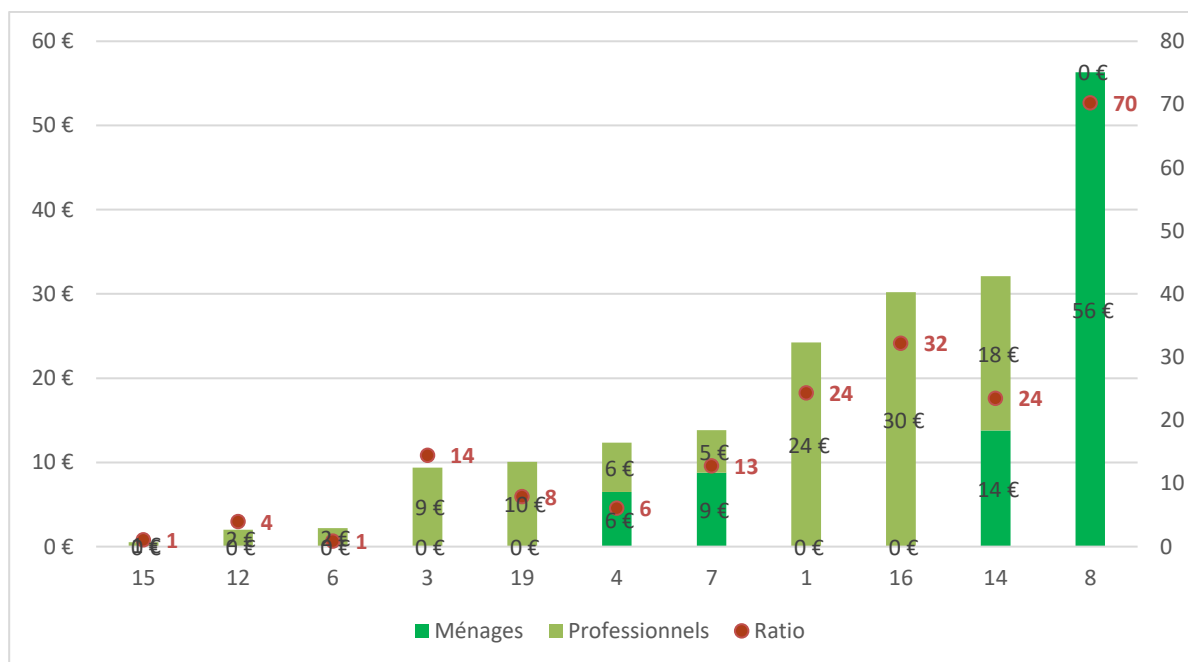
* : coût moyen des 14 collectivités ayant une collecte de biodéchets en 2021 - moyenne pondérée en fonction de la population et des tonnages de chaque EPCI

Tableau 134 : Coût aidé des biodéchets en €HT

	Coût aidé des biodéchets		Kg/hab.
	En €HT/hab.	En €HT/tonne	
Corse 2021 (14 matrices)	10€ HT/hab.	994 €HT/tonne	9 kg/hab.
Moyenne nationale* Porte à porte	18,2 €HT/hab.	476 €HT/tonne	
Moyenne nationale* Apport volontaire	7,4 €HT/hab.	455 €HT/tonne	

*Données 2018

Figure 20 : Coût aidé en €HT et ratio collecté en kg/hab des biodéchets pour chaque collectivité

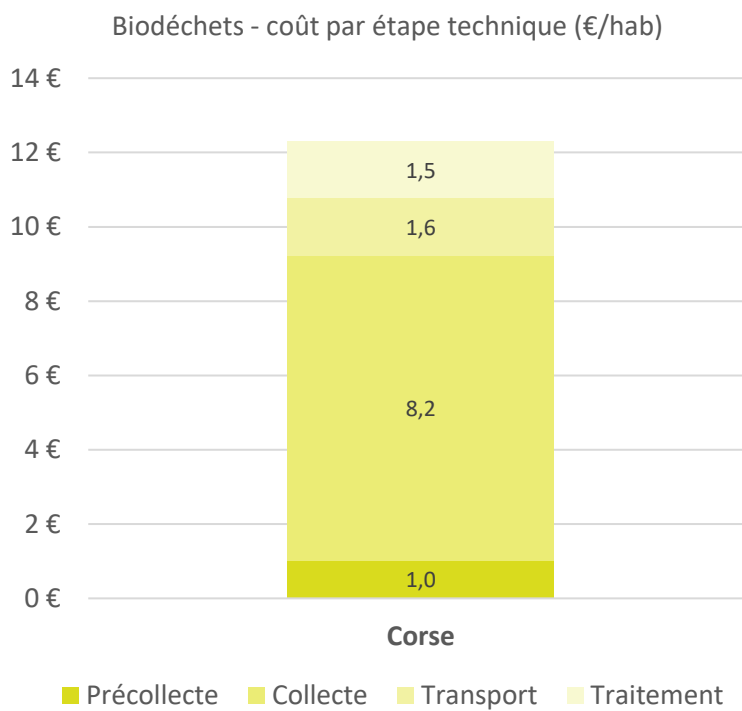
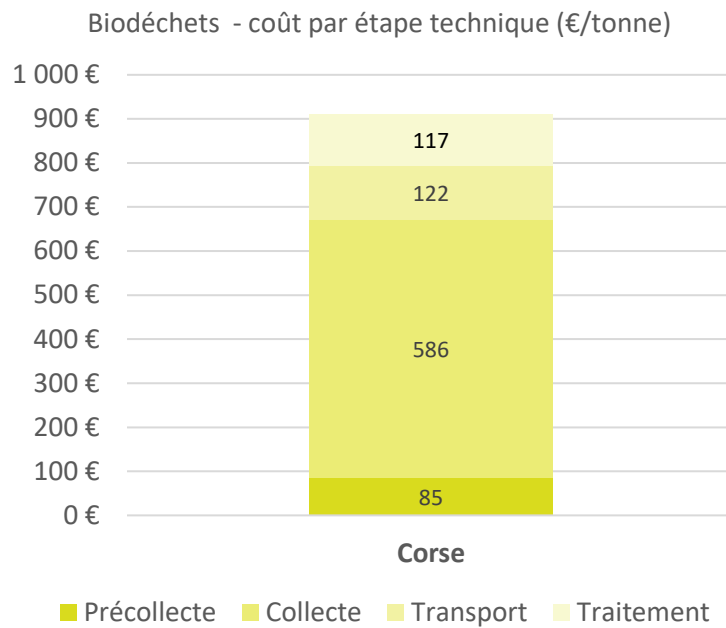


Les performances sont très variables : de 1 kg/hab. à 70 kg/hab.

Le coût aidé varie également de 0 €/hab. à 56 €/hab.



8.2 Coût des étapes techniques des biodéchets



9 LE COUT DES DECHETS DES PROFESSIONNELS

15 collectivités sur les 18 ont au moins un service dédié aux professionnels identifié dans la matrice. Les données présentées ici sont uniquement dans le cas où la collecte est dédiée aux professionnels et n'est pas mélangé avec les déchets des ménages. Tous les flux des professionnels collectés avec les déchets des ménages ne sont pas compris dans ce coût.

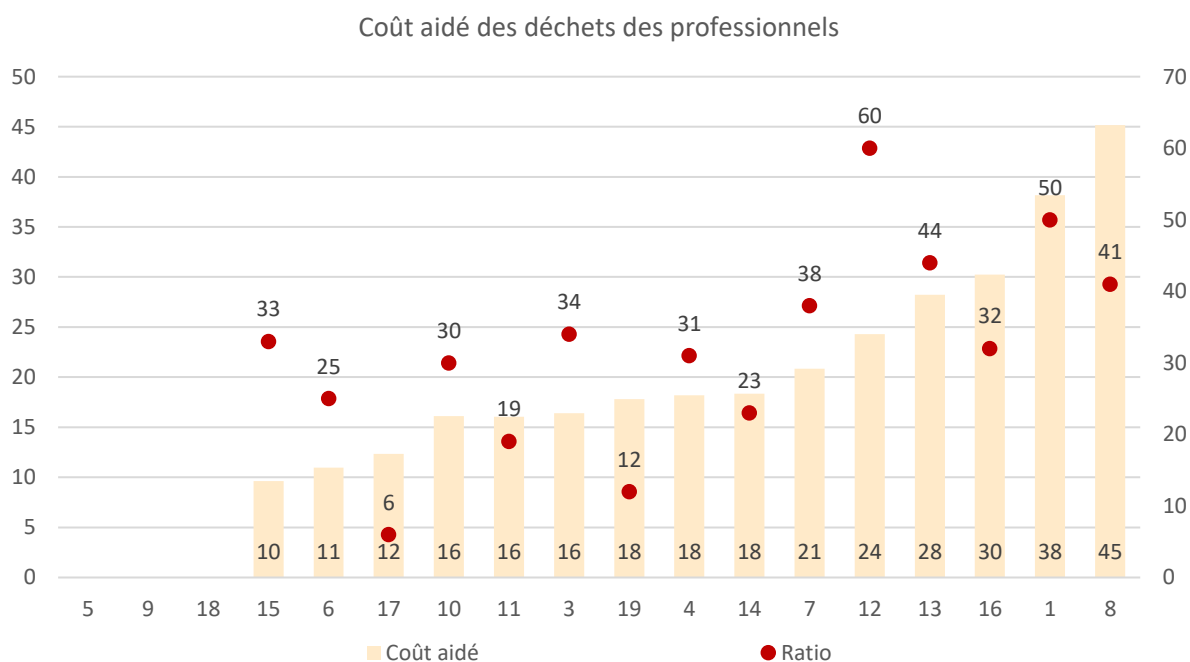
A l'échelle de la Corse, cela représente : 17 €/hab. soit 30 kg/hab./an

Les services concernés sont : la collecte des biodéchets (11 collectivités) ; la collecte des cartons (13 collectivités) ; Et la collecte du verre (8 collectivités).

Le coût aidé* 2021 des déchets des professionnels en Corse est de 17 euros HT par habitant et 575 euros HT par tonne, pour un ratio moyen de 30 kg par habitant.

* : coût moyen des 15 collectivités ayant un service de collecte dédié aux professionnels en 2021 - moyenne pondérée en fonction de la population et des tonnages de chaque EPCI

Figure 21 : Coût aidé des professionnels en €HT pour chaque collectivité



Précaution de lecture : Le coût du service aux professionnels est sous-estimé. Dans les matrices, les coûts des professionnels ne sont pas complets, il manque les coûts lorsque le service aux professionnels est intégré au service aux particuliers.



10 LE COUT DES ENCOMBRANTS

Toutes les collectivités assurent une collecte d'encombrants : les encombrants sont déposés et triés en déchèterie, aucune pesée n'est réalisée. Pour chaque collectivité, une estimation des tonnages a été réalisée mais reste approximative. Seul le coût de collecte à l'habitant est donc connu de façon certaine : les coûts de transport et de traitement ont été évalués sur la base des tonnages estimés.

Le coût aidé* 2021 des encombrants en Corse est de 18 euros HT par habitant et 516 euros HT par tonne, pour un ratio moyen estimé à 34 kg par habitant.

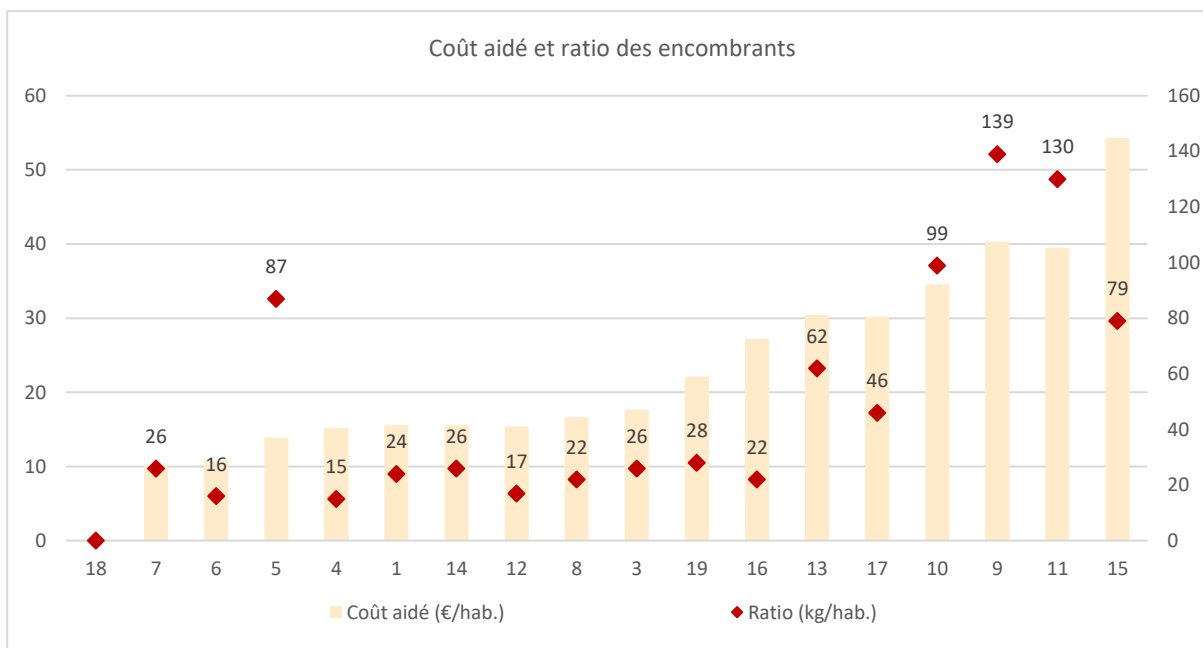
* : coût moyen des 18 collectivités ayant renseigné la matrice 2021 - moyenne pondérée en fonction de la population et des tonnages de chaque EPCI

Les collectes d'encombrants sont peu développées au niveau national, et le plus souvent limitées : soit sur rendez-vous, soit avec quelques campagnes par an, soit pour les zones éloignées des déchèteries.

Tableau 15 : Encombrants - valeurs moyennes nationales (source = référentiel ADEME 2018)

	Sur rendez-vous	Porte à porte 1 à 4 fois par an	Porte à porte 5 fois par an et +
Kg/hab.	5 kg	4 kg	7 kg
Coût aidé €HT/hab.	1,7 €	1,2 €	2,4 €
Coût aidé €HT/tonne	370 €	320 €	352 €

Figure 22 : Coût aidé des encombrants en €HT pour chaque collectivité



11 ANNEXES : TABLE DES DONNEES

11.1 Annexe 1 : correspondances intercommunalités

Numéro d'identification	EPCI correspondant
1	CC Costa Verde
2	CC Fium'orbu Castellu (pas de matrice à date)
3	CC Marana-Golo
4	CC Centre Corse
5	CC Celavu-Prunelli
6	CA Pays Ajaccien
7	CA Bastia
8	CC Calvi Balagne
9	CC Alta Rocca
10	CC Sartonais-Valinco-Taravo
11	CC Cap Corse
12	CC Sud Corse
13	CC Oriente
14	CC Spelunca-Liamone
15	CC Pieve de l'Ornano et du Taravo
16	CC Ile-Rousse Balagne
17	CC Nebbiu - Conca d'Oru
18	CC Pasquale Paoli
19	CC Castagniccia-Casinca



11.2 Annexe 2 : décomposition des postes de charges

Décomposition des postes de charges en €HT par habitant par collectivité (graphique page 13)

	Structure	Communication	Prévention	Précollecte	Collecte	Transfert/Transport	Traitement
Corse 2021	19	3	5	10	139	34	104
National Touristique 2018	12	1	1	7	81	26	67
1	20	4	4	14	141	62	98
3	15	2	3	3	128	41	118
4	20	5	2	13	128	28	78
5	22	3	4	5	138	28	83
6	22	2	5	12	99	32	106
7	12	4	5	7	102	26	73
8	32	12	13	19	210	38	101
9	27	3	5	3	184	47	162
10	4	1	1	2	200	6	44
11	11	1	3	15	205	37	108
12	15	3	7	23	214	70	206
13	7	0	2	6	138	15	74
14	14	11	9	10	268	53	130
15	21	1	2	10	181	26	72
16	14	2	3	7	188	45	121
17	27	1	3	6	208	37	105
18	55	1	2	11	149	24	70
19	28	6	3	14	113	13	91



11.3 Annexe 3 : structure des charges par flux

Structure des charges par flux en €/hab pour chaque collectivité

	Précollecte			Collecte				Transport				Traitement		
	Ordures ménagères résiduelles	Verre	Recyclables secs des OM hors verre	Ordures ménagères résiduelles	Verre	Recyclables secs des OM hors verre	Déchets des déchèteries	Ordures ménagères résiduelles	Verre	Recyclables secs des OM hors verre	Déchets des déchèteries	Ordures ménagères résiduelles	Recyclables secs des OM hors verre	Déchets des déchèteries
1	4	1	5	32	8	31	33	35	3	5	9	61	13	17
3	1	1	1	67	4	18	12	28	1	2	7	89	10	15
4	2	3	6	63	2	13	13	19	1	1	5	58	7	10
5	3	0	2	57	14	43	13	16	1	3	5	47	18	13
6	7	1	3	52	1	12	9	22	1	2	6	71	12	13
7	2	0	2	48	1	15	11	15	0	1	6	48	4	14
8	5	4	7	52	24	37	10	17	3	2	5	54	23	11
9	2	0	0	119	10	21	10	30	3	2	7	122	14	15
10	1	0	1	72	21	54	5	1	1	0	2	33	2	5
11	4	3	7	103	15	28	11	25	3	2	7	79	14	4
12	9	2	9	133	4	18	22	49	2	2	13	150	15	29
13	2	1	3	36	12	31	18	X	1	2	10	52	4	5
14	3	2	3	111	55	52	13	33	5	3	7	89	20	17
15	3	2	5	101	10	8	10	16	2	2	6	55	4	13
16	1	1	3	82	12	17	17	26	4	2	7	82	17	16
17	3	1	2	98	22	39	14	24	2	1	7	76	9	17
18	0	4	7	40	27	61	20	13	2	3	6	40	18	12
19	4	3	7	50	5	14	12	1	1	2	7	63	10	16